

a/61/10

ORIGINAL : anglais

DATE : 15 décembre 2020

Assemblées des États membres de l’OMPI

**Soixante et unième série de réunions**

**Genève, 21 – 25 septembre 2020**

Rapport général

*adopté par les assemblées*

### Table des matières

 Paragraphes

INTRODUCTION 1 à 5

### Points de l’ordre du jour unifié

### Ouverture des sessions

Point 1 : Ouverture des sessions 6 à 8

Point 2 : Adoption de l’ordre du jour 9 à 10

Point 3 : Élection des membres des bureaux 11 à 17

Point 4 : Rapport du Directeur général
aux assemblées de l’OMPI 18 à 19

Point 5 : Déclarations générales 20 à 21

### Organes directeurs et questions institutionnelles

Point 6 : Admission d’observateurs 22 à 35

Point 7 : Approbation d’accords 36

Point 8 : Convocation de sessions extraordinaires en 2021 37 à 79

Point 9 : Projets d’ordre du jour des sessions ordinaires de 2021 80

### Programme, budget et questions de supervision

Point 10 : Rapports sur l’audit et la supervision 81 à 94

Point 11 : Rapport sur le Comité du programme et budget (PBC) 95 à 108

### Assemblées, traités et autres questions

Point 12 : Centre d’arbitrage et de médiation de l’OMPI, y compris
les noms de domaine 109

Point 13 : Système de Madrid 110

Point 14 : Système de La Haye 111

Point 15 : Assemblée de l’Union de Paris 112

Point 16 : Traité de Marrakech visant à faciliter l’accès
des aveugles, des déficients visuels et
des personnes ayant d’autres difficultés
de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées 113

Point 17 : Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles 114

### Questions concernant le personnel

Point 18 : Rapports sur les questions concernant le personnel 115

Point 19 : Désignation du président et du vice‑président
du Comité d’appel de l’OMPI 116

Point 20 : Renouvellement exceptionnel de la nomination des vice‑directeurs généraux et sous‑directeurs généraux 117

### Clôture des sessions

Point 21 : Adoption du rapport 118 à 119

Point 22 : Clôture des sessions 120 à 142

## Introduction

1. Le présent rapport général rend compte des délibérations et décisions des 22 assemblées et autres organes des États membres de l’OMPI (ci‑après dénommées “assemblées”) :
2. Assemblée générale de l’OMPI, cinquante‑troisième session (29e session extraordinaire)
3. Conférence de l’OMPI, quarante et unième session (17e session extraordinaire)
4. Comité de coordination de l’OMPI, soixante‑dix‑huitième session (51e session ordinaire)
5. Assemblée de l’Union de Paris, cinquante‑sixième session (32e session extraordinaire)
6. Comité exécutif de l’Union de Paris, soixantième session (56e session ordinaire)
7. Assemblée de l’Union de Berne, cinquantième session (26e session extraordinaire)
8. Comité exécutif de l’Union de Berne, soixante‑sixième session (51e session ordinaire)
9. Assemblée de l’Union de Madrid, cinquante‑quatrième session (31e session extraordinaire)
10. Assemblée de l’Union de La Haye, quarantième session (18e session extraordinaire)
11. Assemblée de l’Union de Nice, quarantième session (16e session extraordinaire)
12. Assemblée de l’Union de Lisbonne, trente‑septième session (14e session extraordinaire)
13. Assemblée de l’Union de Locarno, quarantième session (17e session extraordinaire)
14. Assemblée de l’Union de l’IPC [Classification internationale des brevets], quarante et unième (19e session extraordinaire)
15. Assemblée de l’Union du PCT [Traité de coopération en matière de brevets], cinquante‑deuxième session (30e session extraordinaire)
16. Assemblée de l’Union de Budapest, trente‑septième session (17e session extraordinaire)
17. Assemblée de l’Union de Vienne, trente‑troisième session (15e session extraordinaire)
18. Assemblée du WCT [Traité de l’OMPI sur le droit d’auteur], vingtième session (11e session extraordinaire)
19. Assemblée du WPPT [Traité de l’OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes], vingtième session (11e session extraordinaire)
20. Assemblée du PLT [Traité sur le droit des brevets], dix‑neuvième session (11e session extraordinaire)
21. Assemblée du Traité de Singapour [Traité de Singapour sur le droit des marques], treizième session (7e session extraordinaire)
22. Assemblée du Traité de Marrakech [Traité de Marrakech visant à faciliter l’accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d’autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées], cinquième session (5e session ordinaire).
23. Assemblée du Traité de Beijing [Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles], première session (1re session ordinaire).

réunis à Genève, lorsque les délibérations ont eu lieu et lorsque les décisions ont été prises en séance commune de plusieurs de ces assemblées et autres organes (ci‑après dénommées respectivement “séance(s) commune(s)” et “assemblées des États membres”).

1. En plus du présent rapport général, des rapports distincts ont été établis pour les sessions de l’Assemblée générale de l’OMPI (WO/GA/53/9), le Comité de coordination de l’OMPI (WO/CC/78/5), l’Assemblée de l’Union de Paris (P/A/56/2), l’Assemblée de l’Union de Madrid (MM/A/54/2), l’Assemblée de l’Union de La Haye (H/A/40/2), l’Assemblée du Traité de Marrakech (MVT/A/5/2) et l’Assemblée du Traité de Beijing (BTAP/A/3). Par ailleurs, des rapports de synthèse des sessions des autres organes ont également été établis, comme suit : Conférence de l’OMPI (WO/CF/41/1), Comité exécutif de l’Union de Paris (P/EC/60/1), Assemblée de l’Union de Berne (B/A/50/1), Comité exécutif de l’Union de Berne (B/EC/66/1), Assemblée de l’Union du Nice (N/A/40/1), Assemblée de l’Union de Lisbonne (LI/A/37/1), Assemblée de l’Union de Locarno (LO/A/40/1), Assemblée de l’Union de l’IPC (IPC/A/42/1), Assemblée de l’Union du PCT (PCT/A/52/1), Assemblée de l’Union de Budapest (BP/A/37/1), Assemblée de l’Union de Vienne (VA/A/33/1), Assemblée du Traité de l’OMPI sur le droit d’auteur (WCT/A/20/1), Assemblée du Traité de l’OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT/A/20/1), Assemblée de l’Union du Traité sur le droit des brevets (PLT/A/19/1) et Assemblée du Traité de Singapour (STLT/A/13/1).
2. La liste des membres et observateurs des assemblées, à la date du 21 septembre 2020, figure dans le document A/61/INF/1 Rev.
3. Les réunions consacrées aux points ci‑après de l’ordre du jour (document A/61/1) ont été présidées par les personnes suivantes :

|  |  |
| --- | --- |
| Points 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 11, 12, 21 et 22 | M. l’Ambassadeur Omar Zniber (Maroc), président de l’Assemblée générale de l’OMPI  |
| Points 7, 9, 18, 19 et 20 | Mme l’Ambassadrice Zsuzsanna Horváth (Hongrie), présidente du Comité de coordination de l’OMPI |
| Point 13 | M. Philippe Cadre (France), vice‑président de l’Assemblée de l’Union de Madrid |
| Point 14 | M. Jan Walter (Royaume‑Uni), vice‑président de l’Assemblée de l’Union de La Haye |
| Point 15 | **M. Abdulaziz Mohammed Alswailem** (Arabie saoudite), président de l’Assemblée de l’Union de Paris  |
| Point 16 | M. Santiago Cevallos (Équateur), président de l’Assemblée du Traité de Marrakech |
| Point 17 | M. Yan Xiaohong (Chine), président de l’Assemblée du Traité de Beijing |

1. L’ordre du jour tel qu’il a été adopté, la liste des documents et la liste des participants font respectivement l’objet des documents A/61/1, A/61/2 et A/61/INF/5.

### Point 1 de l’ordre du jour unifié

### Ouverture des sessions

1. La soixante et unième série de réunions des assemblées de l’OMPI était convoquée par le Directeur général de l’OMPI, M. Francis Gurry.
2. Les sessions ont été ouvertes lors d’une séance commune de l’ensemble des 22 assemblées et autres organes par le président de l’Assemblée générale, M. l’Ambassadeur Omar Zniber (Maroc).
3. Le président a fait une déclaration liminaire dont la teneur était la suivante :

“M. Francis Gurry,

“M. Daren Tang,

“Excellences,

“Mesdames et Messieurs,

“Cheffes et chefs de délégations,

“Chères et chers collègues,

“Membres du Secrétariat,

“J’ai le plaisir de déclarer ouverte la soixante et unième série de réunions des assemblées des États membres de l’OMPI, et de souhaiter la bienvenue à toutes les personnes présentes et à celle qui suivront les réunions à distance.

“J’ai été élu président de l’Assemblée générale il y a un an, et j’aimerais saisir cette occasion pour renouveler mes remerciements à tous nos États membres pour la confiance qu’ils ont témoignée au Royaume du Maroc. Nous sommes le premier État arabe et le deuxième État africain à jouir de ce privilège depuis la création de l’OMPI. Nous souhaitions endosser ce rôle afin de contribuer au renforcement des activités multilatérales, car nous sommes convaincus que ces activités sont essentielles pour la diplomatie marocaine, tant en ce qui concerne l’élaboration des politiques que leur mise en œuvre. C’est la meilleure façon de relever les défis sociaux et sanitaires, sans oublier les défis scientifiques, auxquels nous sommes confrontés, qui sont au cœur même des activités de cette Organisation.

“Excellences, Mesdames et Messieurs, cette série de réunions s’ouvre dans un contexte sans précédent lié à la pandémie de COVID‑19, mais les États membres ont montré leur détermination à continuer de tout mettre en œuvre pour que les principales réunions et les principaux organes de l’Organisation poursuivent efficacement leurs travaux. Nous sommes pleinement conscients de l’importance croissante de cette Organisation aux avant‑postes des affaires scientifiques, culturelles et économiques.

“Grâce à notre volonté commune de surmonter les conséquences de cette crise sanitaire et de trouver des solutions innovantes, nous avons réussi à organiser des élections, dirigées par le représentant permanent de la France à Genève, également président du Comité de coordination de l’OMPI. En conséquence, un nouveau Directeur général a été élu. Les travaux du PBC ont également été un succès, sous la houlette du représentant permanent de la Tunisie en sa qualité de président. Et aujourd’hui, je souhaite réitérer notre volonté de tenir les assemblées conformément au calendrier de ces derniers mois.

“Des discussions ont eu lieu sur la tenue d’une Assemblée générale extraordinaire dans les premiers mois de l’année prochaine, témoignant de l’engagement des États membres en faveur d’un dialogue constructif. Les États membres souhaitent saisir toutes les occasions possibles de s’assurer que l’Organisation poursuit son programme de travail et traite certaines questions en suspens auxquelles ils accordent une importance notable. Cette série de réunions est le fruit de nombreux efforts déployés par les États membres, les coordonnateurs des groupes régionaux, le Directeur général et son équipe, ainsi que par le Secrétariat, qui ont tous travaillé sans relâche aux préparatifs des assemblées. Je tiens à les remercier pour leur travail et leurs contributions constructives, qui nous ont permis d’aboutir à un ordre du jour équilibré, et je suis convaincu que nous parviendrons à faire avancer sans heurt les travaux des assemblées en tenant compte de l’intérêt de tous les groupes régionaux. Je souhaiterais inviter tous les participants à faire preuve d’une grande souplesse, compte tenu en particulier des circonstances exceptionnelles auxquelles nous sommes confrontés. Naturellement, la santé et la sécurité de tous demeurent une priorité, aussi bien pour moi que pour le Secrétariat. Tout a été mis en œuvre pour respecter les mesures de santé et de sécurité en vigueur. Les autorités suisses ont veillé à ce que nous respections tous les critères en matière de distanciation sociale, de port du masque et d’annonce d’éventuels symptômes. Le Secrétariat communiquera en temps utile toutes les mesures prises. Le succès de nos travaux dépend de notre coopération à tous, et nos efforts sont essentiels pour assurer la santé et la sécurité de chacun.

“Les assemblées de cette année interviennent également au terme de deux mandats du Directeur général, M. Francis Gurry. Au cours des 12 dernières années, M. Gurry a travaillé sans relâche pour orienter les travaux de cette Organisation, dont nous pouvons faire la synthèse aujourd’hui.

“Nous souhaitons également souhaiter la bienvenue au Directeur général désigné, M. Daren Tang, et lui souhaiter plein succès dans ce nouveau cycle.

“Je tiens également à adresser mes condoléances à toutes les familles et à tous les membres du Secrétariat qui ont été frappés par le coronavirus. Je vous invite à respecter une minute de silence.

“Je vous remercie.”

### Point 2 de l’ordre du jour unifiéAdoption de l’ordre du jour

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/61/1 Prov.2.
2. Les assemblées de l’OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont adopté l’ordre du jour tel que proposé dans le document A/61/1 Prov.2 (ci‑après dénommé “ordre du jour unifié”).

### Point 3 de l’ordre du jour unifiéÉlection des membres des bureaux

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/61/INF/1 Rev.
2. En présentant le point de l’ordre du jour, le conseiller juridique a annoncé que seuls un président et deux vice‑présidents seraient élus pour chacun des comités suivants : le Comité de coordination de l’OMPI, le Comité exécutif de l’Union de Paris, le Comité exécutif de l’Union de Berne et l’Assemblée du Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles. Il a rappelé que, dans l’année en cours, pour ce qui concernait les membres du bureau du Comité de coordination de l’OMPI, le président et le second vice‑président devaient être élus parmi les délégués des membres ordinaires du Comité exécutif de l’Union de Paris, et le premier vice‑président parmi les délégués des membres ordinaires du Comité exécutif de l’Union de Berne, conformément à la règle 3.2) a) du règlement intérieur particulier du Comité de coordination de l’OMPI. Le conseiller juridique a également annoncé que l’Assemblée du Traité de Beijing tiendrait sa session inaugurale après l’entrée en vigueur du Traité de Beijing le 28 avril 2020. Dans la mesure où l’Assemblée générale de l’OMPI et les autres assemblées des États membres de l’OMPI s’étaient réunies en session extraordinaire en 2020, les membres des bureaux qui les présidaient étaient en train d’accomplir leur deuxième année de mandat. Pour que l’élection des membres du bureau de l’Assemblée du Traité de Beijing puisse suivre le même cycle que celle des membres des bureaux des autres assemblées, le règlement intérieur proposé pour adoption par l’Assemblée du Traité de Beijing prévoyait pour cette session inaugurale que le président et les vice‑présidents de l’Assemblée du Traité de Beijing soient exceptionnellement élus pour une durée d’un an, jusqu’à la prochaine session ordinaire de 2021, non comprise. En 2021 et au‑delà, leur mandat serait de deux ans, de sorte que l’élection des membres du bureau de l’Assemblée du Traité de Beijing serait en adéquation avec celle des membres des bureaux des autres organes de l’OMPI. Il a souligné que, comme d’habitude, les membres du bureau du Comité de coordination de l’OMPI, du Comité exécutif de l’Union de Paris et du Comité exécutif de l’Union de Berne étaient nommés pour un mandat d’un an. Il a ensuite annoncé que suite à des échanges de vues informels entre les coordonnateurs de groupe et, dans l’attente d’autres échanges de vues entre les délégations au sujet des sièges demeurant vacants, un consensus avait été atteint pour élire les membres du bureau suivants : le président et les deux vice‑présidents du Comité de coordination de l’OMPI, le président du Comité exécutif de l’Union de Berne, ainsi que le président et le premier vice‑président de l’Assemblée du Traité de Beijing. Il a encouragé les délégations à poursuivre les échanges de vues au sujet des sièges demeurant vacants, puis à se prononcer.
3. Commentant le point de l’ordre du jour, le président a déclaré que, comme l’avait indiqué le conseiller juridique, les délégations étaient parvenues à un consensus sur les nominations dont il avait donné lecture. Le président a fait observer que si davantage de nominations et de consultations étaient nécessaires pour les sièges demeurant vacants, il proposait que les États membres approuvent les nominations sur lesquelles un consensus avait été atteint. Il a donc demandé aux délégations de poursuivre les consultations sur les nominations restantes dans l’intervalle et de tenir le conseiller juridique informé de la situation.
4. En l’absence d’objection, le président a validé la nomination des membres élus et annoncé que la réunion reviendrait ultérieurement sur ce point de l’ordre du jour.
5. Revenant à ce point de l’ordre du jour, le conseiller juridique a confirmé que les États membres étaient parvenus à un consensus sur l’élection du président du Comité exécutif de l’Union de Paris.
6. Les membres des bureaux ci‑après ont été élus :

Comité de coordination de l’OMPI

Président : Zsuzsanna Horváth (Mme) (Hongrie)

Vice‑président : Alfredo Suescum (M.) (Panama)

Vice‑président : Mercy Kainobwisho (Mme) (Ouganda)

Comité exécutif de l’Union de Paris

Président : Martín Correa (M.) (Chili)

Comité exécutif de l’Union de Berne

Président : Amina Smaila (Mme) (Nigéria)

Assemblée du Traité de Beijing

Président : Yan Xiaohong (M.) (Chine)

Vice‑président : Diana Hasbun (Mme) (El Salvador)

1. La liste des membres des bureaux des assemblées et autres organes figure dans le document A/61/INF/2.

### Point 4 de l’ordre du jour unifiéRapport du Directeur général aux assemblées de l’OMPI

1. Le Directeur général a fait une déclaration dont la teneur était la suivante :

“Votre Excellence, Monsieur l’Ambassadeur Omar Zniber, président de l’Assemblée générale de l’OMPI,

“M. Daren Tang, Directeur général désigné,

“Vos Excellences, représentants permanents et ambassadeurs,

“Mesdames et Messieurs les délégués,

“J’ai le grand plaisir de m’associer au président de l’Assemblée générale de l’OMPI pour souhaiter chaleureusement la bienvenue à toutes les délégations à l’occasion des assemblées de 2020, qui se déroulent dans les circonstances difficiles et inhabituelles liées à la pandémie de COVID‑19.

“Je remercie toutes les délégations qui peuvent être présentes physiquement pour leur présence, ainsi que toutes celles qui sont connectées à la réunion depuis diverses régions du monde pour leur attention.

“Je suis ravi que le Directeur général désigné, M. Daren Tang, nous ait rejoints pour la séance d’ouverture. Comme vous le savez tous, Daren Tang prendra ses fonctions de Directeur général la semaine prochaine, après des mois de préparation minutieuse depuis sa nomination en mai. Je lui souhaite plein succès dans son mandat, qui, j’en suis sûr, permettra de faire progresser l’Organisation de manière exceptionnelle sur tous les plans.

“Je tiens à remercier le président de l’Assemblée générale, M. l’Ambassadeur Omar Zniber, pour l’attention particulière qu’il a portée à l’Organisation et pour le travail acharné qu’il a accompli au cours des 12 derniers mois, dans le cadre des nombreuses réunions et consultations qu’il a menées pour faire en sorte que ces assemblées puissent avoir lieu et puissent aller aussi loin que possible dans les conditions restrictives et difficiles imposées par la pandémie de COVID‑19.

“Je souhaiterais également saisir cette occasion pour remercier le président sortant du Comité de coordination de l’OMPI, M. l’Ambassadeur François Rivasseau, de la France, et le féliciter d’avoir mené à bien le processus de désignation du nouveau Directeur général. Je remercie également les présidents des nombreux autres organes, comités et groupes de travail de l’Organisation pour leur ardeur et leur engagement en faveur de la mise en œuvre du programme de travail de l’Organisation.

“Passons à présent aux assemblées proprement dites. À 10 jours de mon départ, permettez‑moi de vous dire quelques mots des progrès accomplis par l’Organisation au cours des 12 dernières années. J’aborderai ensuite brièvement les répercussions de la pandémie de COVID‑19 sur les activités de l’Organisation et, enfin, vous ferai part d’une ou deux réflexions plus générales.

“S’agissant des 12 dernières années, je dois dire que, s’il est une constante dans ma vie, c’est de réaliser au moment de quitter un emploi que je me sens pour la première fois apte à le commencer. Cela, naturellement, n’a pas été très positif pour mes employeurs. Malgré ce désagrément, l’Organisation a pu prospérer et se développer au cours des 12 dernières années. J’ai établi un rapport écrit très détaillé sur l’évolution de l’Organisation, qui est à votre disposition devant la salle de conférence. Je n’entrerai pas ici dans le détail, mais je suis convaincu que toutes les parties prenantes, et les nombreuses entités ayant contribué aux activités de l’Organisation, à commencer par les États membres, ont des raisons de se féliciter des progrès accomplis par l’Organisation dans le cadre d’un effort collectif.

“L’OMPI a connu une période de croissance et d’expansion qui peut être évaluée à l’aide d’un certain nombre d’indicateurs différents. Les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle de l’Organisation ont élargi leur portée géographique et ont sensiblement accru leur nombre d’utilisateurs dans le monde entier. Il y a eu un nombre record d’adhésions aux traités administrés par l’Organisation, avec plus de 400 nouvelles adhésions à ces traités, dont la majorité émane de pays en développement ou de pays de la catégorie des moins avancés. Deux nouveaux traités, les traités de Beijing et de Marrakech, ont été conclus et sont entrés en vigueur. Un troisième, l’Arrangement de Lisbonne, a été sensiblement révisé et le nouvel Acte tenant compte de cette révision, l’Acte de Genève, est également entré en vigueur.

“La situation financière de l’Organisation s’est considérablement améliorée et ses excédents réguliers lui ont permis de se libérer de toute dette et de constituer un actif net qui s’élève aujourd’hui à près de 364 millions de francs suisses, dépassant l’objectif fixé par les États membres. Dans le même temps, les taxes au titre des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle qui constituent la source de revenus de l’Organisation sont demeurées constantes.

“La question du développement a été intégrée dans les activités et le Plan d’action pour le développement, qui comportait une série de recommandations, a fait l’objet d’une mise en œuvre concrète dans de nombreux domaines. Nous avons établi plusieurs partenariats public‑privé fructueux qui contribuent de diverses manières à la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

“Nous avons introduit de nouveaux programmes et services, comme des plateformes informatiques, des bases de données et des services plébiscités dans le monde entier, et produit des analyses économiques, l’Indice mondial de l’innovation, ainsi que des statistiques et des analyses de données.

“Nous avons rénové le site de l’OMPI en y ajoutant deux grands bâtiments qui ont été réalisés conformément aux délais et au budget prévus.

“L’Organisation a également fait le choix de la transformation numérique, utilisant des plateformes électroniques pour tous ses services orientés vers l’extérieur et numérisant toutes ses procédures d’administration et de gestion.

“L’année 2020 a été une année difficile pour le monde entier, comme chacun le sait, la pandémie de COVID‑19 ayant causé d’innombrables souffrances et perturbations économiques et sociales. Jusqu’à présent, les répercussions négatives pour l’OMPI ont été relativement limitées. La transformation numérique a permis aux services mondiaux de propriété intellectuelle de continuer de fonctionner presque à plein régime pendant le confinement, grâce au télétravail. La situation a toutefois pesé dans deux domaines, qui sont à l’évidence affectés par les restrictions en matière de voyage et les mesures de distanciation sociale : les comités et réunions portant sur l’établissement de normes, en général, et la coopération pour le développement. Mes collaborateurs ont déployé des efforts considérables pour maintenir la communication avec les États membres dans le monde entier, et ainsi réduire l’incidence de la pandémie. Néanmoins, ces deux domaines ont inévitablement connu une réduction de leur pleine capacité opérationnelle.

“La situation financière de l’Organisation n’a en revanche pas été touchée jusqu’à présent. Nous enregistrons un fort excédent pour les huit premiers mois de 2020. Celui‑ci s’explique par les performances intrinsèques de nos systèmes mondiaux de propriété intellectuelle, qui sont restés remarquablement résistants, avec une demande accrue pour le PCT – la principale source de revenus – et faiblement perturbée pour nos autres systèmes. Nous savons que les effets d’un ralentissement économique sur le PCT sont généralement différés, car les demandes internationales selon le PCT reflètent le plus souvent l’activité au niveau national un an plus tôt, mais les résultats relativement positifs et la résilience que nous constatons demeurent quelque peu surprenants.

“Bien que la compréhension de l’évolution de la demande dans nos systèmes mondiaux de propriété intellectuelle au cours des mois et des années à venir revête une importance capitale pour la planification, l’élaboration du budget et la gestion de l’Organisation, à ce stade, toute tentative d’explication de la situation serait de nature purement hypothétique. Nous communiquons régulièrement avec les pays qui sont les principales sources de dépôt. La situation dans ces pays ne diffère guère de la nôtre pour l’instant. Nous envisageons plusieurs explications, mais, comme je l’ai dit, ce ne sont à ce stade que des hypothèses.

“Notons tout d’abord qu’au cours des 10 dernières années, la croissance du nombre de demandes de titres de propriété intellectuelle a constamment dépassé celle de l’économie mondiale. Il n’est donc peut‑être pas surprenant, dans le contexte de la récession, que leur déclin soit inférieur à celui de l’économie mondiale, illustrant ainsi comment le choix économique et politique de miser sur la technologie procure un avantage concurrentiel et favorise la croissance. Il se peut également que l’évolution de la répartition géographique des principales sources de demandes internationales de titres de propriété intellectuelle soit en jeu. La proportion du nombre de demandes en provenance d’Asie est en hausse et représente aujourd’hui plus de 50% de l’ensemble des demandes selon le PCT. Les données provisoires sur les demandes selon le PCT déposées par la Chine indiquent une forte augmentation au cours du premier semestre 2020, pour un pays qui représentait déjà le plus grand volume ou la plus grande source de demandes selon le PCT.

“Malgré les résultats relativement satisfaisants obtenus en 2020, la vigilance reste certainement de mise. Il est difficile d’imaginer que l’Organisation puisse traverser l’année 2021 sans encombre, mais notre situation financière est assez saine pour que nous puissions résister à la tempête.

“S’agissant de la gestion et des aspects de politique générale concernant l’impact de la pandémie de COVID‑19, nous pouvons constater que le télétravail a fonctionné et, qu’à l’avenir, il pourrait devenir une caractéristique permanente du paysage de la gestion des ressources humaines. Quatre‑vingts pour cent des près de 1000 membres du personnel qui sont retournés au bureau ont choisi l’option du télétravail, qui permet de travailler à distance trois jours sur cinq, dans le cadre de leur réintégration sur le lieu de travail. De nombreux ajustements devront être apportés sur les plans de la gestion et des politiques si cette option devait effectivement faire partie de la nouvelle réalité.

“En ce qui concerne les programmes, la durée de la crise exige, je pense, que les États membres imaginent une nouvelle façon d’organiser les réunions. Cela peut nécessiter d’investir dans de meilleures plateformes virtuelles, de mettre davantage l’accent sur les préparatifs et les discussions avant la tenue des réunions et, éventuellement, de revoir certaines procédures. Cette orientation a soulevé quelques résistances, mais nous devons étudier attentivement la question de savoir combien de temps il faudra avant que les déplacements et les mesures sanitaires prises au niveau national soient assouplis pour que les voyageurs en provenance de toutes les parties du monde puissent se rendre à Genève sans restrictions pour assister à des réunions. Il semble qu’il faudra beaucoup de temps. En attendant, le programme d’établissement de normes reste à de nombreux égards au point mort, alors que la technologie continue de progresser à un rythme croissant, ce qui soulève inévitablement des questions et des problèmes sur lesquels il pourrait être nécessaire de se pencher.

“Permettez‑moi maintenant de formuler une ou deux observations de nature plus générale. Il est clair que la technologie et, en particulier, l’Internet et les plateformes, les modèles d’affaires et les entreprises qu’il a générés, ont interconnecté le monde d’une manière qualitativement différente de tout ce que nous avons connu jusqu’à présent. En 2020, on compte environ 3,5 milliards d’utilisateurs de smartphones dans le monde. Environ 4 milliards de personnes utilisent le courrier électronique et quelque 306 milliards de messages électroniques sont envoyés chaque jour dans le monde, dont environ 55% sont des spams. Les applications mondiales de messagerie mobile connaissent un volume de trafic similaire. On dénombre environ deux milliards d’utilisateurs actifs de WhatsApp et 1,2 milliard d’utilisateurs de WeChat. Facebook compte environ 2,7 milliards d’utilisateurs actifs par mois. Je pourrais multiplier les exemples et élargir les indicateurs à d’autres domaines pour montrer à quel point la vie économique, sociale et culturelle est interdépendante à travers le monde. Il est absolument clair que le monde est plus interconnecté que jamais et, probablement, plus ouvert et plus transparent.

“Toutefois, face à cette interconnexion croissante, des tendances contraires se dégagent. Les signes de repli sont de plus en plus nombreux dans le monde. Les investissements étrangers directs chutent, le protectionnisme augmente, les chaînes de valeur mondiales sont démantelées ou réorganisées, et les conditions de filtrage des investissements étrangers se resserrent. Ces tendances ne découlent pas de la pandémie de COVID‑19. Elles sont apparues avant, même si, bien entendu, les mesures de restriction rendues nécessaires par la gestion de la situation sanitaire les ont accélérées.

“Nous sommes donc dans une situation où la logique du développement technologique s’oppose sur le plan géopolitique à l’évolution des politiques. En me fondant sur l’histoire, je ne serais pas surpris qu’à long terme, la technologie l’emporte. Il existe peu d’exemples, voire aucun, d’inversion d’une technologie fondamentale qui s’est ancrée dans le tissu économique, la société et la vie culturelle.

“Il y a de nombreux risques associés à la collision de ces deux courants, qui vont du schisme entre les peuples et leur gouvernement à l’interruption de la vie économique et sociale. Compte tenu de la nature mondiale des deux courants, il semble n’y avoir qu’un moyen de les faire converger de manière pacifique. Cela passe par une coopération internationale qui revête un caractère mondial ou, en d’autres termes, le multilatéralisme.

“Nous savons tous que la volonté ou les moyens d’entreprendre de telles actions multilatérales sont malheureusement réduits à l’heure actuelle. La reconstruction de cette volonté ou de ces moyens, avec les changements architecturaux qu’elle va inévitablement entraîner, est l’un des défis majeurs auxquels le monde doit faire face au cours des années et décennies à venir. Je n’entrerai pas dans les détails de la tâche exceptionnellement complexe qu’implique une telle reconstruction. Je me contenterai de souligner combien la tâche est longue et difficile et combien les risques d’échec nous entraînent dans des eaux inconnues et périlleuses. Elle touche à la quasi‑totalité des aspects des politiques générales, tels que la sécurité, les libertés personnelles et politiques, le contrôle des forces du marché et de la concurrence, l’administration fiscale, l’intégrité de l’information et des données et la conduite de la vie sociale et culturelle.

“La propriété intellectuelle fait partie intégrante de ces enjeux de politique générale. Elle a toujours été un facteur de rapprochement international, un moyen de commercialiser et de consommer les œuvres intellectuelles et culturelles. Au cours des deux dernières décennies, nous avons vu apparaître des marchés ou des publics mondiaux pour les œuvres musicales, audiovisuelles et littéraires, les publications scientifiques et les technologies sur la base de différents modèles commerciaux, dont la plupart reposent sur la connectivité numérique. Le processus d’ajustement au nouveau monde qui est désormais dicté par la technologie est une tâche extraordinairement complexe et difficile qui requiert l’implication de tous les États membres. J’espère que, dans le petit monde de la propriété intellectuelle, l’OMPI sera en mesure de continuer à apporter une contribution à cet ajustement.

“Je tiens à présent à exprimer ma gratitude à de nombreuses personnes pour l’assistance et l’appui qu’elles m’ont apportés ces 12 dernières années. Je commencerai par les États membres en les remerciant pour leur attachement et leur appui à l’Organisation et, en particulier, pour leur indulgence à l’égard des inévitables imperfections. Je remercie en particulier le Gouvernement de l’Australie d’avoir présenté ma candidature au poste de Directeur général et de m’avoir soutenu tout au long de ces années.

“Je remercie l’ensemble du personnel. Nous avons la chance d’avoir un personnel hautement talentueux et professionnel à l’OMPI, qui a répondu de manière plus que satisfaisante aux nombreux défis et changements induits par la réforme et la transformation numérique. Je remercie en particulier l’Équipe de haute direction, à savoir les quatre vice‑directeurs généraux, Sylvie Forbin, Mario Matus, John Sandage et Binying Wang, les quatre sous‑directeurs généraux, Minelik Getahun, Naresh Prasad, Ambi Sundaram et Yo Takagi, le conseiller juridique, Frits Bontekoe, et la directrice du Département de la gestion des ressources humaines, Cornelia Moussa. Tous ont apporté une contribution remarquable et dirigé leur secteur avec dévouement et autorité, l’entraînant dans une direction très positive. Je dois tout particulièrement mentionner ceux qui ont parcouru ces 12 ans avec moi, Binying Wang, Naresh Prasad, Ambi Sundaram et Yo Takagi. Parmi eux, Naresh Prasad est probablement celui qui a dû souffrir le plus compte tenu de ses fonctions de chef de Cabinet. Douze ans, c’est long pour supporter quelqu’un, et je leur suis profondément reconnaissant de leur persévérance, de leur tolérance et de leur indulgence. Comme les autres membres de l’Équipe de haute direction, ils m’ont été d’une aide extrêmement précieuse.

“Permettez‑moi de mentionner quatre personnes qui ont dû souffrir plus que quiconque à mon service, à savoir mes assistantes, Christine Collard, Cécile Müller, Tatiana Narciss et Marie‑Antoine Rideau. Deux d’entre elles ont travaillé avec moi pendant 25 ans. Je n’aurais pas été en mesure d’exercer mes fonctions sans leur aide avisée et leur professionnalisme.

“L’OMPI est aujourd’hui une Organisation relativement grande et nous faisons appel à de nombreux prestataires externes, notamment dans les domaines de la sécurité, du nettoyage, des langues, de l’informatique et de la restauration. Ces prestataires font partie intégrante de l’Organisation et de ses réalisations. Leur contribution a été cruciale, et je les remercie tous.

“Je remercie également le secteur privé, les organisations professionnelles et les organisations non gouvernementales de la société civile qui ont suivi, soutenu et guidé les travaux de l’Organisation. Leur contribution revêt une importance croissante pour le succès de l’Organisation.

“Ce fut un honneur que d’avoir eu la possibilité d’exercer les fonctions de Directeur général. Le plus grand privilège a sans nul doute été l’occasion qui m’a été donnée de rencontrer autant de personnes de tant d’horizons différents. Cela m’a permis de m’ouvrir à la richesse et à la diversité du monde et de comprendre que nous avons tous un patrimoine, une expérience et une identité en commun.”

1. Le Directeur général désigné a fait une déclaration dont la teneur était la suivante :

“Monsieur le président de l’Assemblée générale,

“Son Excellence Monsieur l’Ambassadeur Omar Zniber,

“Monsieur le Directeur général, M. Francis Gurry,

“Excellences,

“Mesdames et Messieurs les délégués,

“Chères et chers collègues,

“C’est véritablement un privilège pour moi que de vous adresser ces quelques mots aujourd’hui. À cette occasion, je tiens à exprimer mes chaleureux remerciements au président, Monsieur l’Ambassadeur Zniber.

“Le 8 mai, lorsque j’ai été nommé comme prochain Directeur général de l’OMPI par cette auguste instance, j’ai eu l’occasion de m’adresser à l’Assemblée générale, aux États membres et à toutes les parties prenantes de notre Organisation pour exprimer le profond honneur que j’ai ressenti. À cette même occasion, j’ai présenté la feuille de route que j’ai à l’esprit pour guider le voyage que nous allons entreprendre ensemble. Aujourd’hui, je voudrais simplement réitérer mon profond sentiment de gratitude à l’égard de tous les États membres pour leur confiance et leur foi en moi. Vous pouvez compter sur moi pour travailler en étroite collaboration avec vous dans les années à venir.

“Il va sans dire que, au cours des derniers mois, j’ai reçu des conseils, une aide et un soutien précieux de la part de l’Ambassadeur Zniber ainsi que du président du Comité de coordination, M. l’Ambassadeur François Rivasseau. Merci infiniment à vous deux.

“Au Directeur général, Francis, je tiens à témoigner ma plus grande admiration pour les résultats admirables que vous avez obtenus au cours des 12 dernières années et pour votre vie professionnelle au service de la mission de l’OMPI. C’est grâce à votre autorité et au dévouement de mes futurs collègues de l’OMPI que cette Organisation est profondément respectée et éminemment appréciée. L’avenir est plein de promesses grâce aux fondations que vous avez jetées, et je me réjouis à la perspective de poursuivre votre œuvre exceptionnelle alors que l’OMPI ouvre un nouveau chapitre de son histoire. Je ne doute pas que tous se joindront à moi pour vous adresser nos vœux de réussite les plus chaleureux dans vos futures entreprises.

“Je tiens également à souligner que, malgré les nombreuses contraintes et perturbations dues à la crise actuelle, la transition au cours des derniers mois a été particulièrement fluide et harmonieuse pour moi. À cet égard, le mérite revient au Directeur général et à son équipe, et j’attends avec intérêt de commencer mon travail le 1er octobre avec tous les membres et collègues de l’OMPI.

“Mesdames et Messieurs les délégués, avant de conclure, permettez‑moi de vous souhaiter plein succès dans vos délibérations au cours des prochains jours.”

### Point 5 de l’ordre du jour unifiéDéclarations générales

1. Les délégations et les représentants des 112 États, 3 organisations intergouvernementales et 12 organisations non gouvernementales ci‑après ont communiqué des déclarations orales ou écrites sous ce point de l’ordre du jour : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Bulgarie, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d’Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, État de Libye, États‑Unis d’Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d’), Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maroc, Mexique, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Namibie, Népal, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République‑Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume‑Uni, Rwanda, Saint‑Marin, Saint‑Siège, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Trinité‑et‑Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Viet Nam, Zimbabwe, Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG), Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), Association interaméricaine de la propriété industrielle (ASIPI), Association japonaise pour la propriété intellectuelle (JIPA), Centre d’études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI), Consortium for Common Food Names (CCFN), Corporación Latinoamericana de Investigación de la Propiedad Intelectual para el Desarrollo (Corporación Innovarte), Electronic Information for Libraries (EIFL), Emirates Intellectual Property Association (EIPA), Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques (FIAB), Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO), Health and Environment Program (HEP), International Intellectual Property Commercialization Council (IIPCC) et Knowledge Ecology International (KEI).
2. Les déclarations prononcées au titre de ce point de l’ordre du jour figurent dans l’annexe.

### Point 6 de l’ordre du jour unifiéAdmission d’observateurs

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/61/3.
2. Le président a indiqué qu’il menait des consultations avec les coordonnateurs régionaux sur ce point de l’ordre du jour et a proposé de reprendre les débats ultérieurement.
3. Lors de la reprise des discussions sur ce point de l’ordre du jour, le conseiller juridique a appelé l’attention des délégations sur le document A/61/3 et rappelé que les assemblées des États membres de l’OMPI avaient été invitées à examiner les demandes d’octroi du statut d’observateur pour les réunions des assemblées des États membres de l’OMPI, présentées par une organisation intergouvernementale, sept organisations non gouvernementales (ONG) internationales et quatre ONG nationales dont la liste figurait au paragraphe 4 dudit document. Il a souligné que, conformément aux principes applicables aux ONG nationales adoptés par les États membres, le Secrétariat avait consulté les États membres dont les quatre ONG nationales étaient originaires, avant la présentation de leurs demandes aux assemblées. Sur ce point, le conseiller juridique a confirmé que l’accord requis avait été obtenu pour les quatre demandes concernées.
4. La délégation de la Chine a remercié le président et les parties concernées pour les consultations informelles fructueuses menées avec ses membres durant les deux derniers jours. Concernant l’une des demandes d’octroi du statut d’observateur auprès de l’OMPI présentées par des ONG internationales, elle a salué les résultats constructifs des discussions. La délégation a demandé à l’Assemblée de suspendre ses délibérations sur la demande d’octroi du statut d’observateur auprès de l’OMPI présentée par la Wikimedia Foundation (WMF). Elle a rappelé que, selon les critères d’admission et les procédures d’obtention du statut d’observateur à l’OMPI, une ONG internationale devait présenter le nombre total et la liste complète de ses groupes nationaux ou de ses membres, en indiquant leur nationalité. La Chine a noté que, dans son dossier de demande d’octroi du statut d’observateur, la WMF avait déclaré qu’elle ne comptait pas d’organisations parmi ses membres mais était affiliée à 124 groupes d’utilisateurs, 39 sections locales et deux organisations thématiques. Cependant, d’après sa page Wikipédia, la WMF avait commencé à reconnaître les sections locales et les organisations thématiques en 2004. Si la reconnaissance d’une section locale et d’une organisation thématique est approuvée par le conseil d’administration de la fondation et un accord de section ou un accord d’organisation thématique Wikimedia était signé. En octobre 2015, la fondation comptait 41 sections et organisations thématiques reconnues, dont la Wikimedia Taiwan qui était établie dans la province chinoise de Taiwan. La description de la WMF sur le site Web Wikimedia ne correspondait visiblement pas aux documents fournis par la fondation à l’Assemblée pour examen à l’appui de sa demande et des précisions complémentaires étaient donc nécessaires. En outre, la Chine avait repéré une grande quantité de contenus et d’éléments de désinformation portant atteinte au principe d’une seule Chine sur les sites Web affiliés de la fondation, en contradiction avec la résolution 2758 de l’Assemblée générale des Nations Unies et la position constante de l’OMPI sur les questions relatives à Taiwan. La délégation a fait part de ses vives préoccupations à ce sujet. Il y avait des raisons de croire que cette fondation menait des activités politiques par l’intermédiaire de ses organisations membres, ce qui pouvait porter atteinte à la souveraineté nationale et à l’intégrité territoriale. Il n’était donc pas souhaitable qu’elle obtienne le statut d’observateur auprès de l’OMPI. La délégation a souligné que l’ordre du jour de la présente session avait été condensé en raison des circonstances particulières dans lesquelles les assemblées se tenaient. Les points complexes de l’ordre du jour qui nécessitaient des consultations approfondies n’étaient généralement pas inscrits à l’ordre du jour. Elle s’est félicitée de cet arrangement, espérant que ce principe pourrait être étendu à l’examen de tous les points de l’ordre du jour lors de la présente session. Elle a en outre rappelé que l’Organisation, lorsqu’elle examinait les différents points de l’ordre du jour et prenait des décisions, avait toujours appliqué le principe du consensus, y compris lors des précédentes délibérations sur l’octroi du statut d’observateur. La délégation a noté que ce principe avait été appliqué dans le passé. Elle souhaitait donc demander aux assemblées de l’OMPI de suspendre les discussions sur la demande d’octroi du statut d’observateur auprès de l’OMPI présentée par la fondation, afin que celle‑ci puisse apporter des précisions sur les questions relatives aux organisations membres et ses positions concernant Taiwan.
5. La délégation du Royaume‑Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat pour l’élaboration du document A/61/3 et s’est déclarée favorable à l’approbation de toutes les demandes contenues dans ledit document. Le paragraphe 4 du document présentait toutes les demandes d’octroi du statut d’observateur qui avaient été reçues et contenait les informations requises. Selon le groupe, ces informations étaient destinées à permettre l’examen et l’octroi ultérieur du statut d’observateur. Il croyait comprendre que les demandes publiées avaient respecté toutes les procédures applicables. Il supposait également que toutes les organisations mentionnées dans le document de travail répondaient aux critères d’admission et respectaient la procédure de demande d’octroi du statut d’observateur auprès de l’OMPI indiquée sur le site Web de l’Organisation et que sinon le Secrétariat n’aurait pas publié leurs demandes. La délégation a déclaré que, si ce n’était pas le cas, elle demanderait des éclaircissements à ce sujet au conseiller juridique. Les organisations d’observateurs apportaient leur compétence technique et leurs connaissances aux organes de l’OMPI. La pratique courante à l’OMPI consistait à associer le plus largement possible toute une palette d’ONG, d’organisations intergouvernementales, de groupes industriels et d’autres parties prenantes aux processus de consultation et aux débats sur des sujets d’actualité en matière de propriété intellectuelle. Cela faisait partie intégrante de la transparence et de l’inclusion que le groupe B appréciait à l’OMPI. Le groupe B n’avait connaissance d’aucune information qui l’aurait incité à penser que l’une des organisations énumérées dans le document n’était pas en mesure d’apporter une contribution valable aux délibérations sur les sujets d’actualité en matière de propriété intellectuelle. Il demandait donc instamment l’approbation par les assemblées de toutes les demandes d’octroi du statut d’observateur dont la liste figurait dans le document A/61/3.
6. La délégation du Pakistan a estimé qu’il fallait tenir compte des réserves émises par la délégation de la Chine et qu’il était important de disposer de davantage d’informations concernant la procédure et le processus de demande. Elle a déclaré que, compte tenu de la situation exceptionnelle liée à la COVID et de l’absence de consensus, elle demandait le report de la décision sur ce point de l’ordre du jour concernant une ONG en particulier.
7. La délégation des États‑Unis d’Amérique a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Royaume‑Uni au nom du groupe B et s’est prononcée en faveur de la liste complète des demandes d’octroi du statut d’observateur figurant dans le document A/61/3. Selon elle, toutes les organisations ayant déposé une demande remplissaient les conditions requises par l’OMPI, car sinon le Secrétariat n’aurait pas publié leurs demandes. Elle s’est dit préoccupée par le fait qu’une question de dernière minute sur la liste des observateurs ne donnait pas aux observateurs potentiels la possibilité de lever les doutes relatifs à leur demande. Concernant la Wikimedia Foundation en particulier, la délégation a noté que cette ONG internationale était semblable à de nombreuses autres ONG ayant des opinions sur des questions de droit d’auteur qui avaient déjà été acceptées en qualité d’observatrices auprès de l’OMPI. La WMF avait déjà manifesté son intérêt pour la propriété intellectuelle et son lien avec les travaux de l’OMPI. Par exemple, elle avait présenté une contribution au Dialogue de l’OMPI sur la propriété intellectuelle et l’intelligence artificielle en réponse à l’appel à contributions du public. La fondation utilisait également les services d’arbitrage et de médiation de l’OMPI de manière fréquente. La délégation a souligné que les observateurs étaient censés enrichir les débats et exprimer des points de vue qui concernent et appuient les activités et les objectifs de l’OMPI. Elle ne disposait d’aucune information lui permettant de penser que la WMF ne serait pas en mesure de contribuer aux réunions, consultations et débats sur des sujets d’actualité en matière de propriété intellectuelle. Elle a donc demandé instamment l’accréditation à la présente session des organisations visées dans le document A/61/3. Toutefois, la délégation serait d’accord de simplement reporter l’examen de la demande de l’ONG. Elle a souligné que l’évaluation des qualifications d’une ONG internationale en vue de l’obtention du statut d’observateur à l’OMPI n’était pas liée au principe d’une seule Chine. La participation de la Wikimedia Foundation n’a soulevé aucune question concernant le statut politique des autres États membres. Permettre à la Wikimedia Foundation de participer en tant qu’observatrice aux activités de l’Organisation serait tout à fait conforme à la pratique établie à l’OMPI, consistant à accepter d’autres observateurs accrédités et des États membres ayant également certains liens avec Taiwan, tels que la Chambre de commerce internationale, l’Association de droit international et l’Organisation de l’innovation biotechnologique, pour n’en citer que quelques‑unes. La délégation a estimé que l’octroi ou non du statut d’observateur à la Wikimedia Foundation devait être décidé en fonction du bien‑fondé de sa demande et de sa capacité à contribuer aux débats de l’OMPI sur les questions de propriété intellectuelle.
8. La délégation de l’Iran (République islamique d’) a pris note des informations fournies dans le document A/61/3, qui contenait les demandes reçues par le Directeur général de la part de différentes entités souhaitant assister aux réunions de l’OMPI en qualité d’observatrices. Elle a rappelé que les décisions relatives à l’admission d’observateurs aux réunions de l’OMPI avaient toujours été prises par les États membres sur une base consensuelle. Elle comprenait l’inquiétude exprimée par la délégation de la Chine dans le contexte actuel. En l’absence de consensus entre les États membres concernant l’octroi du statut d’observateur à une entité en particulier, la délégation appuyait la proposition d’ajourner et de reporter la discussion afin de disposer de plus de temps pour analyser la demande.
9. La délégation de la Fédération de Russie a fait observer que l’admission des observateurs était une question très technique et a souligné que des initiatives avaient été prises pour résoudre ce problème en consultant les coordonnateurs des groupes régionaux. Cependant, elle tenait à rappeler que la procédure adoptée conformément à la pratique établie de l’Organisation permettait effectivement aux délégations d’examiner attentivement les questions soulevées et de s’assurer qu’elles ne créaient pas un précédent en prenant une décision qui ne serait pas judicieuse. Selon elle, le fait que le Secrétariat commence à effectuer des recherches sur cette question particulière risquait de créer un précédent inapproprié mais il appartenait aux États membres d’en décider. Elle reconnaissait donc que les États membres devaient y réfléchir pour l’avenir. Lorsque des informations complémentaires seraient reçues, les États membres pourraient être en mesure d’accepter l’entité en tant qu’observatrice. La délégation a toutefois tenu à souligner qu’à l’heure actuelle, toutes les décisions devaient être prises par consensus. Elle estimait donc qu’il convenait de reporter la demande pour permettre un examen plus approfondi.
10. La délégation du Canada s’est prononcée en faveur de la participation concrète des organisations non gouvernementales aux débats pertinents organisés par les institutions spécialisées des Nations Unies, notamment l’OMPI. Elle estimait que la capacité des ONG à participer aux débats de l’OMPI devait être jugée sur le bien‑fondé de leur demande.
11. Le président a pris note de l’absence de consensus sur l’octroi du statut d’observateur à la Wikimedia Foundation et a proposé le paragraphe de décision ci‑après, qui reprenait la proposition contenue dans le document A/61/3 à l’exception de l’octroi du statut d’observateur à la Wikimedia Foundation, pour lequel la prise de décision a été reportée faute de consensus.
12. Les assemblées de l’OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont décidé d’accorder le statut d’observateur aux organisations suivantes :
	1. Organisation intergouvernementale :
		1. International Iberian Nanotechnology Laboratory (INL).
	2. Organisations non gouvernementales internationales :
		1. Association for Recorded Sound Collections (ARSC);
		2. Brand Owners Protection Group (Gulf BPG);
		3. Independent Alliance for Artists Rights (IAFAR);
		4. Escuela Latinoamericana de Propiedad Intelectual (ELAPI);
		5. Transnational Alliance to Combat Illicit Trade (TRACIT); et
		6. Women@theTable (Women at the Table).
	3. Organisations non gouvernementales nationales :
		1. Association française des indications géographiques industrielles et artisanales (AFIGIA);
		2. Design and Artists Copyright Society (DACS);
		3. Omani Association for Intellectual Property (OAIP); et
		4. Research Center for Innovation‑Supported Entrepreneurial Ecosystems (RISE).
13. Concernant la décision sur le point 6 de l’ordre du jour, la délégation des États‑Unis d’Amérique a fait part de sa déception quant au report de l’examen d’une demande d’octroi du statut d’observateur en raison d’une question de dernière minute, alors que le document avait été publié deux mois plus tôt, laissant aux États membres un délai suffisant pour consulter les ONG concernées et leur donner la possibilité de corriger toute lacune observée dans leurs demandes avant les assemblées. Elle s’est félicitée que les États membres aient approuvé un ordre du jour restreint pour les assemblées et a réitéré son appui à la procédure proposée, à savoir réexaminer la candidature de la Wikimedia Foundation lors des prochaines assemblées. La délégation a vivement encouragé les États membres à être plus transparents et à faire part de leurs préoccupations en temps utile afin d’éviter que des questions soient soulevées pendant la session; elle a dit attendre avec intérêt le réexamen de la question par les assemblées lors de la prochaine session.
14. La délégation de la Chine a fait part de sa satisfaction concernant le projet de paragraphe de décision proposé par le président mais a manifesté son désaccord avec la délégation des États‑Unis d’Amérique, en particulier sur la question de la politique d’une seule Chine. Comme indiqué par la délégation de la Fédération de Russie, conformément au précédent relatif aux procédures d’approbation des demandes d’octroi du statut d’observateur, y compris la pratique établie en 2012, les États membres avaient la possibilité d’exprimer leurs points de vue même si le Secrétariat avait déjà diffusé des documents fournis par certains observateurs. Il est rappelé qu’à l’époque, alors que les États membres examinaient le cas d’une ONG figurant sur cette liste, l’un des groupes avait adopté cette pratique. La délégation a donc rappelé aux groupes concernés qu’ils devaient se souvenir de leur pratique antérieure et ne pas adopter une double approche sur cette question.

### Point 7 de l’ordre du jour unifié

### Approbation d’accords

1. Voir le rapport de la session du Comité de coordination de l’OMPI (document WO/CC/78/5).

### Point 8 de l’ordre du jour unifiéConvocation de sessions extraordinaires en 2021

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents A/61/8 et A/61/8 Corr.
2. Le Secrétariat a déclaré que ce point de l’ordre du jour reflétait une volonté commune des États membres, ainsi que du Secrétariat, de poursuivre les travaux engagés. Une fois l’OMPI remise du choc initial causé par la pandémie, le message des États membres avait été sans équivoque : il fallait essayer d’organiser un retour à la normale pour les activités de l’Organisation. Le Secrétariat a rappelé qu’au cours des six derniers mois, sous la direction du président et la supervision très étroite du Directeur général, le Secrétariat avait eu de nombreux échanges approfondis avec les États membres concernant l’ordre du jour des assemblées en cours. La conduite de ces échanges n’avait pas été aisée compte tenu de toutes les précautions de sécurité à prendre en considération. Néanmoins, sous la direction du président et du Directeur général, les assemblées se déroulaient à ce stade en toute sûreté et avec efficacité. Le Secrétariat a déclaré qu’à l’occasion de ces échanges, l’ensemble des groupes régionaux et des États membres avaient clairement indiqué que les points de l’ordre du jour devant faire l’objet de négociations et dont le traitement n’était pas requis à ce stade ne devaient pas être inscrits à l’ordre du jour. Conformément à cet avis, l’ordre du jour des assemblées adopté la veille au matin était réduit par rapport au projet d’ordre du jour initial proposé le 20 mars 2020 par le Directeur général, et suivait pour l’essentiel les observations formulées par les États membres. Concrètement, les points mis de côté étaient ceux qui devraient être abordés lors d’une session extraordinaire de l’Assemblée générale au premier semestre de 2021. Ces points de l’ordre du jour figuraient dans les documents A/61/8 et A/61/8 Corr. : Comptes rendus des réunions de l’OMPI; Rapport sur le Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes (SCCR); Rapport sur le Comité permanent du droit des brevets (SCP); Rapport sur le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT); Questions concernant la convocation d’une conférence diplomatique pour l’adoption d’un traité sur le droit des dessins et modèles (DLT); Rapport sur le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) et examen de la mise en œuvre des recommandations du Plan d’action pour le développement; Rapport sur le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC); Rapport sur le Comité des normes de l’OMPI (CWS); Système du PCT et système de Lisbonne. Le Secrétariat a indiqué que pour veiller à ce que le contenu de la session extraordinaire de l’Assemblée générale du premier semestre 2021 soit plus substantiel que celui des assemblées en cours, le Secrétariat avait publié un calendrier détaillé des réunions de ses principaux comités et groupes de travail. La première réunion se tiendrait le 5 octobre 2020. Le Secrétariat espérait que ces réunions, qui allaient elles aussi être tenues sous une forme hybride, permettraient aux délégations de faire un pas vers les débats de fond et les points à l’ordre du jour de la session extraordinaire de l’Assemblée générale, si les assemblées en convenaient ainsi. Il allait sans dire que l’évolution de la situation et de la pandémie allait faire l’objet d’un suivi attentif. Le Secrétariat a souligné que chacun s’efforçait de faire en sorte que les travaux de l’Organisation, y compris en matière d’établissement de normes, se poursuivent harmonieusement et sans heurt. Le Secrétariat a indiqué que c’était dans ce but, ainsi que pour suivre les conseils du président, que ce point avait été inscrit à l’ordre du jour pour examen par les États membres.
3. La délégation de la Fédération de Russie, parlant au nom du groupe des pays d’Asie centrale, du Caucase et d’Europe orientale, s’est dite favorable à la convocation d’une session extraordinaire de l’Assemblée générale au cours du premier trimestre de 2021 pour examiner les questions qu’il n’avait pas été possible de traiter au cours de la session en cours tenue sous forme hybride. Concernant le calendrier, la délégation a suggéré que la session n’ait pas lieu avant le mois de mars de l’année suivante pour donner suffisamment de temps pour préparer ce point. Concernant les questions relatives au droit d’auteur, aux dessins et modèles industriels et à la propriété industrielle, le groupe estimait qu’elles aussi requéraient une préparation minutieuse. Se référant au document A/61/8 et à son annexe, la délégation a pris note des informations nécessaires fournies. La situation épidémiologique était incertaine, mais une fois cette question résolue, la délégation espérait pouvoir revenir à des modalités de travail classiques.
4. La délégation du Zimbabwe, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié le Secrétariat pour l’établissement du document A/61/8. Le groupe était conscient des conséquences sérieuses de la COVID‑19 sur les travaux de l’OMPI. Il s’est félicité des mesures d’urgence exceptionnelles mises en œuvre par le Secrétariat et suspendant les réunions avec tous les États membres à partir de mars 2020. À l’exception de quelques délégations, la COVID‑19 avait rendu impossible le déplacement des délégués et des experts pour assister aux réunions. La maladie avait également entraîné une reprise restreinte des travaux dans le cadre de réunions hybrides, qui se tenaient en partie virtuellement et en partie physiquement. Le groupe avait montré sa détermination à poursuivre les travaux de l’Organisation de manière raisonnable et réaliste. Les réunions hybrides présentaient des obstacles importants pour les membres du groupe africain, car le fossé technologique et numérique empêchait souvent une participation équitable et adéquate des experts en provenance des différents pays. Le groupe a invité les États membres à faire preuve de souplesse et à se montrer compréhensifs compte tenu des difficultés particulières rencontrées par certains États membres au cours de la pandémie de COVID‑19. Le groupe des pays africains a reconnu la nécessité de convoquer une session extraordinaire de l’Assemblée générale pour discuter des travaux de fond et tenter de régler les questions en cours de négociation demeurées en suspens, et il acceptait une telle décision sur le principe. Toutefois, dans un souci d’inclusion, de transparence et d’efficacité, le groupe a estimé que les États membres devaient être consultés, notamment sur les modalités et l’ordre du jour de la session extraordinaire de l’Assemblée générale, afin de garantir l’efficacité des assemblées envisagées et de permettre à tous les États membres d’y participer activement et sur un pied d’égalité.
5. La délégation du Royaume‑Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat d’avoir établi le document A/61/8. Conscient des enjeux liés à la santé et à la sécurité sur le site de l’OMPI et des désagréments causés aux délégués participant aux sessions virtuellement depuis des fuseaux horaires différents, le groupe a toutefois affirmé sa volonté de reprendre les travaux intergouvernementaux de fond interrompus à l’OMPI en raison de la pandémie du COVID‑19. Gardant à l’esprit l’importance d’assurer la participation des experts basés dans les pays, le groupe B a appuyé la convocation en 2021 des sessions extraordinaires afin de faire le point et de donner des orientations aux divers organes de l’OMPI chargés de questions essentielles et de l’établissement de normes. Le groupe a déclaré qu’il était important que la dynamique et les progrès accomplis au sein de l’Organisation ne soient pas compromis par ces circonstances inédites. Il a indiqué qu’il existait des solutions aux problèmes rencontrés, notant que les travaux intergouvernementaux dans d’autres organisations avaient repris, y compris dans des organismes techniques, et que les présidents, les délégués et les secrétariats avaient la possibilité de s’acquitter de leurs fonctions à la fois physiquement à Genève et virtuellement depuis leurs pays respectifs. Le groupe a déclaré que lors de la session du PBC tenue plus tôt ce mois‑là, les délégations avaient également pu se réunir pour prendre des décisions sur un certain nombre de questions essentielles, démontrant que les délibérations et le consensus étaient également possibles à l’OMPI. Ainsi, même s’il n’était pas possible de savoir pour combien de temps et à quel point la situation demeurerait restrictive, les délégations étaient sur la bonne voie, ce qui devrait les préparer à faire face à cette nouvelle réalité et à cette nouvelle manière de travailler. Le groupe a rappelé que les assemblées avaient pour double objectif de faire le point sur les travaux de l’Organisation et de définir la voie à suivre. L’une des priorités actuelles devait être de se concentrer sur la poursuite et l’organisation des travaux au sein des prochains comités et réunions prévus entre octobre et février. Le groupe a invité les membres à reprendre les débats de fond sur les questions traitées par ces comités et réunions. Elle espérait que la perspective de la tenue d’une session extraordinaire de l’Assemblée générale inciterait les États membres à s’engager dans un travail de fond et encouragerait les discussions au‑delà des questions d’ordre administratif. Compte tenu des incertitudes actuelles, le groupe a proposé qu’une décision définitive sur la tenue d’une session extraordinaire de l’Assemblée générale soit prise plutôt au cours de la session extraordinaire du Comité de coordination, qui devrait avoir lieu fin 2020. D’ici là, les délégations auraient une idée plus claire de la manière dont les sessions extraordinaires pourraient répondre aux objectifs consistant à faire le point sur les travaux et à donner une orientation générale aux organes subsidiaires de l’Organisation. Le groupe a déclaré que les délégations devraient faire preuve de résilience, de créativité et de souplesse pour permettre à l’OMPI de surmonter cette situation sans précédent sans perdre ni de temps, ni la bonne volonté et l’élan acquis grâce à tant de travail au fil des ans. Le groupe a réaffirmé son engagement à cet égard.
6. La délégation du Panama, parlant au nom du groupe des pays d’Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), s’est associée à d’autres groupes régionaux pour rappeler l’importance de maintenir la dynamique au sein de l’Organisation. Le groupe a constaté que la pandémie de COVID‑19 avait perturbé le travail des délégations; l’ordre du jour restreint des assemblées en cours en témoignait. Compte tenu des difficultés qui empêchaient les délégations de mener à bien leurs travaux, le groupe a estimé qu’il était important d’envisager la tenue d’une session extraordinaire de l’Assemblée générale pour examiner les points de l’ordre du jour n’ayant pas été traités en profondeur lors de la session en cours. Le groupe a demandé que la tenue éventuelle d’une session extraordinaire de l’Assemblée générale soit précédée d’une concertation avec les États membres pour aborder divers aspects concernant l’organisation, notamment les mesures de santé et de sécurité, l’ordre du jour et la nécessité de faire en sorte que les délégations parviennent à des résultats concrets.
7. La délégation d’El Salvador a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Panama au nom du GRULAC. Comme indiqué dans sa déclaration générale, la délégation attachait une grande importance à la réalisation du programme d’établissement de normes de l’OMPI. La délégation s’est dite consciente des difficultés rencontrées pendant la pandémie de COVID‑19 pour faire avancer les délibérations des différents comités de l’OMPI. La délégation a remercié le Secrétariat pour tous ses efforts visant à proposer d’autres modalités de participation et l’organisation d’autres sessions, ainsi qu’à utiliser les meilleures technologies à disposition, y compris pendant la série de réunions en cours. La délégation a reconnu que ce contexte était très nouveau et indiqué que de nombreuses délégations estimaient que ces méthodes ne pouvaient remplacer les contacts personnels nécessaires à la conduite de certains types de délibérations et de négociations. Cependant, personne ne savait combien de temps la crise allait durer, comment elle évoluerait, s’il allait être possible de voyager au premier semestre de l’année suivante et si les délégués en provenance des différents pays allaient pouvoir se réunir physiquement. Malgré cela, la délégation était convaincue que les travaux de l’Organisation devaient avancer et a donc appuyé la proposition de reporter les points de l’ordre du jour nécessitant des débats de fond à une éventuelle session extraordinaire au premier semestre 2021. La délégation espérait qu’il n’y aurait pas de nouveau report même si des restrictions de voyage demeuraient en vigueur au cours des prochains mois. Elle a déclaré que les délégations devaient s’en remettre au leadership du Secrétariat et des présidents et vice‑présidents des différents organes et comités de l’OMPI, et qu’elle faisait entièrement confiance au Secrétariat pour assumer cette tâche. La délégation a encouragé les membres à soutenir l’OMPI et à s’impliquer activement pour faciliter la conduite des travaux. Tout comme les intervenants précédents, la délégation était disposée à poursuivre les échanges sur ce point.
8. La délégation de la République de Corée a souscrit à la proposition du Secrétariat concernant la convocation d’une session extraordinaire de l’Assemblée générale au cours du premier semestre 2021. L’OMPI étant l’instance mondiale de référence en ce qui concernait les services, l’information sur les politiques et la coopération en matière de propriété intellectuelle au niveau international, la délégation a estimé que la présence physique des représentants des États membres serait nécessaire pour débattre de l’établissement de normes internationales et des services mondiaux de propriété intellectuelle. La délégation a demandé au Secrétariat de suivre de près l’évolution de la COVID‑19 et de choisir en conséquence une date de convocation.
9. La délégation du Chili a appuyé la déclaration faite par la délégation du Panama au nom du GRULAC. Comme l’avaient souligné d’autres intervenants, elle estimait important de maintenir la dynamique des travaux au sein de l’Organisation. Selon elle, il fallait laisser aux organes de l’OMPI n’ayant pas eu l’occasion de présenter leurs rapports pendant la session en cours la possibilité de le faire ultérieurement. Elle a souligné la nécessité d’une entente préalable entre les États membres et le Secrétariat sur les modalités de réunion qui permettraient aux délégations de poursuivre les travaux, ainsi que sur les risques liés à la tenue de réunions sous une forme hybride. À cet égard, la délégation estimait important de trouver un équilibre entre les différents risques à prendre en considération, y compris celui de la propagation du virus parmi les délégués et les membres du Secrétariat.
10. La délégation de l’Arabie saoudite était favorable à la tenue d’une session extraordinaire de l’Assemblée générale en 2021.
11. La délégation de l’Iran (République islamique d’) a remercié le Secrétariat pour sa présentation du document et pour son explication. Sur le principe, la délégation était favorable à la convocation d’une session extraordinaire de l’Assemblée générale pour faire le point sur la situation et engager un débat de fond sur les travaux à mener. Compte tenu de la persistance de l’incertitude causée par la pandémie mondiale, la délégation estimait nécessaire de suivre l’évolution de la situation et les progrès réalisés, puis de prendre en conséquence une décision définitive sur les dates, les modalités de réunion et l’ordre du jour des sessions extraordinaires.
12. La délégation du Japon a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Royaume‑Uni au nom du groupe B. Elle a remercié le Secrétariat pour l’établissement des documents. La délégation était favorable à la convocation des sessions extraordinaires de l’Assemblée générale en 2021 pour examiner les autres points de l’ordre du jour. Toutefois, les sessions devaient être soigneusement programmées, en tenant pleinement compte de l’évolution de la pandémie de COVID‑19. En outre, la délégation a déclaré que si ces sessions étaient convoquées sous une forme hybride, avec une participation à la fois physique et virtuelle, les participants virtuels subiraient certaines contraintes, telles que le décalage horaire. Pour limiter autant que possible les désagréments occasionnés par ces contraintes, elle estimait que la durée des sessions devrait être aussi réduite que possible. La délégation souhaitait recevoir des informations claires et détaillées au sujet du déroulement des sessions.
13. Le président a proposé d’adopter la décision présentée dans le document A/61/8 et rectifiée dans le document A/61/8 Corr.
14. La délégation du Royaume‑Uni a déclaré que la déclaration du groupe B montrait un soutien sans équivoque à la convocation de sessions extraordinaires de l’Assemblée générale. Néanmoins, la délégation souhaitait pour sa part disposer d’informations plus claires et plus complètes à l’issue des sessions prévues à l’automne de cette année, et que la réunion du Comité de coordination serait une bonne occasion de convoquer les sessions extraordinaires de l’Assemblée générale. La délégation estimait que la Convention permettait le déroulement de ce processus et que le Comité de coordination pouvait jouer un rôle dans la convocation ou la prise de décision de la convocation des sessions extraordinaires de l’Assemblée générale. En outre, la délégation avait cru comprendre que le rectificatif diffusé n’incluait pas certains points de l’ordre du jour que son groupe jugeait utiles aux débats, à savoir l’Union de Madrid et l’Union de La Haye. La délégation a demandé au Secrétariat de bien vouloir clarifier le projet de décision et, si possible, d’en modifier légèrement le libellé.
15. Le président a déclaré qu’à sa connaissance, il incombait en principe aux États membres de décider des modalités de convocation d’une session extraordinaire de l’Assemblée générale, puis qu’il reviendrait ensuite au Directeur général et au président de convoquer une session extraordinaire de l’Assemblée générale quatre mois avant 2021. Le président a déclaré que, compte tenu des circonstances décrites par les délégations, les États membres seraient consultés avant toute convocation d’une session extraordinaire de l’Assemblée générale. Le président a noté que la demande visait à officialiser cette décision au sein de cet organe de l’Organisation et, qu’à sa connaissance, cette condition préalable n’était pas prévue par les règles de l’Organisation. Toutefois, il appartenait aux États membres de trancher. Le président a demandé au conseiller juridique d’apporter des précisions sur ce point.
16. Le conseiller juridique a confirmé que la Convention instituant l’OMPI établissait la procédure à suivre pour la convocation d’une session extraordinaire de l’Assemblée générale. Il a renvoyé les délégations à l’article 6.4.b) qui dispose que l’Assemblée générale se réunit en session extraordinaire sur convocation du Directeur général à la demande du Comité de coordination ou à la demande d’un quart des États membres de l’Assemblée générale. Le conseiller juridique a indiqué que la base légale pour le document visé se trouvait dans la deuxième partie de la disposition, et que des dispositions analogues figuraient dans les traités concernant les autres assemblées. Il a ajouté que si la décision était adoptée, les conditions juridiques nécessaires à la convocation par le Directeur général seraient remplies. Le conseiller juridique a précisé que ces exigences étaient énoncées aux articles 3 et 4 des Règles générales de procédure.
17. La délégation du Royaume‑Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le conseiller juridique et le président pour leurs explications. Le groupe souhaitait disposer d’un délai supplémentaire pour examiner la décision, car le texte de la décision citait le rectificatif transmis la veille. Bien qu’il ne se soit agi que d’un rectificatif, les membres du groupe devaient consulter leurs autorités nationales et s’assurer que le rectificatif ne modifiait pas le sens de la décision proprement dite. Le groupe a indiqué son souhait de disposer d’un délai supplémentaire en vue d’examiner la formulation proposée.
18. Le président a demandé à la délégation du Royaume‑Uni de revenir avec la réponse de son groupe au début de la séance de l’après‑midi.
19. La délégation a déclaré qu’elle ferait de son mieux pour obtenir cette réponse.
20. Le Secrétariat a précisé que l’ordre du jour était indicatif et n’était pas gravé dans le marbre. Il a ajouté que, dans le rectificatif, le point concernant l’Union de La Haye n’avait été supprimé que parce que son examen allait être effectué lors de la session en cours. Le Secrétariat a rappelé qu’un ordre du jour provisoire avait été publié par le Directeur général en mars et qu’un ordre du jour réduit avait été publié ultérieurement. L’inscription des points concernant l’Union de Madrid et l’Union de La Haye à l’ordre du jour de cette session avait été décidée après la réunion du 4 septembre. Le président a souligné que le point sur l’Union de La Haye avait été supprimé la veille parce qu’il allait être examiné pendant la session en cours. Il s’agissait donc de la version provisoire, moins la version réduite. Néanmoins, comme l’avaient déclaré toutes les délégations, il était tout à fait clair que chacun des points qui seraient finalement inscrits à l’ordre du jour de la session extraordinaire de l’Assemblée générale serait convenu avec les États membres. Le Secrétariat a rappelé que ce document avait un caractère purement indicatif, comme c’était le cas lors des sessions ordinaires. Le document établi pour les sessions ordinaires prévoyait quatre points à l’ordre du jour, comme l’admission d’observateurs, l’élection du bureau, etc.; le Secrétariat n’avait donc pas jugé nécessaire de retarder la décision pour cette seule question d’ordre technique.
21. Le président a souscrit à la déclaration du Secrétariat et rappelé que des échanges de vues sur ce point avaient eu lieu le matin même et que d’autres délégations avaient demandé à être consultées sur l’ordre du jour de la session extraordinaire. Le président a demandé au groupe si les explications du Secrétariat lui semblaient satisfaisantes de façon à procéder immédiatement à l’officialisation de la décision plutôt que d’attendre l’après‑midi.
22. La délégation de la Fédération de Russie a déclaré qu’elle avait demandé la parole avant d’entendre les explications exhaustives du président, du conseiller juridique et du Secrétariat. Elle s’est déclarée entièrement satisfaite des explications données et a recommandé l’adoption du projet de décision présenté plus tôt. La délégation a précisé que si un nouveau projet était présenté, il lui faudrait assurément l’examiner avec soin, ajoutant toutefois que toute nouvelle proposition devrait d’abord être communiquée aux coordinateurs régionaux.
23. La délégation du Royaume‑Uni a déclaré qu’elle ne voulait priver personne de ses droits et encore moins se priver des siens propres. Elle a remercié le président pour les précisions apportées, qu’elle jugeait satisfaisantes. Néanmoins, fort heureusement ou fort malheureusement, elle n’était pas la seule à décider au sein du système des Nations Unies, et encore moins au sein du groupe B. C’est pourquoi elle souhaitait obtenir des éclaircissements avant d’échanger avec son groupe et ses autorités nationales. La délégation comprenait que la décision lue était une décision de convocation. Elle comprenait en outre que les éléments de l’ordre du jour étaient à caractère indicatif, mais la décision de convoquer la réunion était une décision difficile. La délégation a demandé si cette décision était contraignante et obligeait l’Organisation ou le Directeur général à convoquer l’Assemblée générale extraordinaire ou si elle était elle aussi à caractère indicatif. Si, d’ici deux mois, les délégations décidaient que la réunion devait être convoquée plus tard ou sous une forme différente, les délégations pourraient‑elles encore modifier ce qui avait été prévu, et la décision était‑elle contraignante?
24. Le président a répondu que, comme tout le monde l’avait déclaré, cela dépendrait de l’évolution de la pandémie. Il a ajouté que, pendant la session en cours, les délégations avaient montré leur ferme volonté de convoquer une Assemblée générale extraordinaire et de prendre une décision à ce sujet. Le président a rappelé que le Secrétariat avait annoncé que les réunions se tiendraient à partir de la semaine suivante, ce qui permettrait à tous les membres de participer aux travaux. Le président a noté que toutes les délégations ayant pris part aux débats avaient exprimé cette volonté affirmée, y compris la délégation du Royaume‑Uni, d’aborder les questions de fond. C’était là ce que le président avait compris de ces échanges, dont il ne souhaitait pas simplifier la substance. Cependant, cette décision visait, selon lui, à obtenir un consensus. Le président a souligné que l’Assemblée générale extraordinaire se tiendrait avec un ordre du jour qui serait débattu avant d’être officiellement adopté, conformément aux règles de l’État hôte et du Secrétariat. Le président a demandé à la délégation du Royaume‑Uni si elle souhaitait consulter son groupe ou si les explications fournies par le conseiller juridique, le Secrétariat et lui‑même lui suffisaient.
25. La délégation du Royaume‑Uni, parlant au nom du groupe B, a indiqué que le groupe B se réunirait dans l’après‑midi.
26. La délégation du Chili s’est déclarée convaincue par la formulation proposée par le président, et partageait l’interprétation donnée par le Secrétariat et le président. Soucieuse de trouver une solution rapide à la situation, la délégation a suggéré que le libellé de la décision mentionne éventuellement la consultation des États membres afin de rassurer la délégation du Royaume‑Uni.
27. Le président a remercié la délégation du Chili pour sa proposition ainsi que pour sa compréhension. Le président a déclaré que l’Organisation avait pour principe la recherche du consensus et qu’il pensait que ce dernier existait, mais que la décision était importante. Le président a rappelé l’importance de montrer la détermination de l’Organisation et la nécessité de garder le cap, ce qui a largement été souligné au début des débats.
28. La délégation de Singapour, parlant au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique, a souligné que l’annexe mentionnait des “points à inscrire” et que cela pourrait prêter à confusion. Soucieuse de faire avancer le débat, la délégation a suggéré une reformulation de la décision de la manière suivante : “points susceptibles d’être inscrits au projet d’ordre du jour unifié”.
29. Le président a levé la séance.
30. Rouvrant le point de l’ordre du jour, le président a rappelé que certaines observations avaient été formulées par la délégation du Royaume‑Uni au nom du groupe B, sur le projet de décision proposé pour adoption concernant la convocation de la session extraordinaire de l’Assemblée générale.
31. La délégation du Royaume‑Uni, parlant au nom du groupe B, a exprimé sa profonde gratitude au président pour avoir donné à son groupe un délai supplémentaire pour se concerter au sujet du projet de décision proposé, qui différait légèrement de celui exposé dans le document A/61/8. La délégation a déclaré qu’elle souhaitait avoir une confirmation du groupe et s’assurer auprès de lui qu’il était prêt à approuver ce projet. Lors de cette concertation, le groupe s’était efforcé d’apporter le moins de changements possible au projet proposé le matin même, il était parvenu à saisir la teneur des débats de la matinée. Le groupe proposait de reformuler le projet de décision de la manière suivante : “Les assemblées de l’OMPI demandent chacune, en ce qui la concerne, au Directeur général de l’OMPI de convoquer des sessions extraordinaires des assemblées de l’OMPI au cours du premier semestre 2021, selon un ordre du jour comprenant, sans s’y limiter, les points énumérés dans le document A/61/8”. La délégation a précisé que deux modifications avaient été apportées. La première était l’insertion des mots “sans s’y limiter” pour indiquer clairement qu’il pourrait y avoir des changements. La seconde était de se référer au document original et non au rectificatif diffusé la veille. La délégation a précisé que le projet avait été communiqué aux autres groupes au cours des 25 dernières minutes et qu’elle souhaitait donc obtenir l’avis des collègues présents à la réunion ou savoir si le président autorisait la tenue de débats hors séance.
32. Le président a remercié la délégation du Royaume‑Uni pour sa déclaration et ses propositions. Comme la délégation l’avait précisé, ces propositions de modification étaient minimes et le président préférait que les premières réactions soient exprimées au cours de la séance si aucune remarque ou objection de fond n’était formulée, ce qui permettrait de prendre une décision et de trouver une solution. Le président a demandé s’il y avait des observations concernant les modifications proposées par la délégation du Royaume‑Uni au nom du groupe B. Il a rappelé les modifications proposées par le groupe B, qui consistaient à indiquer dans la dernière ligne du paragraphe “sans s’y limiter, les points énumérés dans le document A/61/8”. Le président espérait que cette formulation conviendrait aux délégations. En outre, donnant son avis personnel sur la question de manière plus générale et pas uniquement sur ces modifications, il a fait remarquer qu’il n’existait pas de divergence de fond entre les délégations quant à la convocation d’une Assemblée générale extraordinaire. Le président a déclaré que cette question était abordée de manière concertée, comme à l’accoutumée.
33. La délégation de Singapour, parlant au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique, a confirmé avoir pris connaissance de la proposition du groupe B et être d’accord sur le principe. Le groupe souhaitait néanmoins remplacer la formulation proposée par “les points énumérés à titre indicatif dans le document” afin que le caractère indicatif de la liste figurant dans l’annexe soit clair pour tous les délégués. Le groupe a donc proposé la formulation suivante : “selon un ordre du jour comprenant les points énumérés à titre indicatif dans le document A/61/8”. Le groupe a réitéré son accord avec l’esprit de la proposition du groupe B, mais tenait à préciser que le contenu du document était indicatif.
34. Le président a demandé à la délégation de Singapour de préciser si elle souhaitait remplacer la formulation de la délégation du Royaume‑Uni par la sienne, qui mentionnait le caractère indicatif du document.
35. La délégation de Singapour, s’exprimant au nom du groupe Asie et Pacifique, a expliqué qu’elle avait travaillé à partir du texte initial pour proposer une solution, mais que la formulation semblait quelque peu maladroite. Ainsi, elle proposait de modifier le texte initial comme suit : “selon un ordre du jour comprenant les points énumérés à titre indicatif dans le document A/61/8”.
36. La délégation du Chili a souligné que les participants à distance avaient des difficultés à suivre les propositions faites par la délégation du Royaume‑Uni au nom du groupe B et par la délégation de Singapour au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique. Dans ce contexte, elle a déclaré qu’il serait utile et bénéfique pour tous que l’exercice de reformulation soit projeté à l’écran pour permettre aux délégations de suivre le débat. La délégation estimait que la proposition du groupe des pays d’Asie et du Pacifique n’était pas incompatible avec celle de la délégation du Royaume‑Uni. Elle pouvait être incluse comme suit : “selon un ordre du jour comprenant, sans s’y limiter, les points énumérés à titre indicatif dans le document A/61/8”. La délégation a déclaré que les deux propositions n’étaient pas antinomiques et qu’il était possible de les inclure toutes deux.
37. Le président a rappelé que l’ordre du jour était chargé pour le jour même et le lendemain. Il a souligné qu’il n’était pas possible d’engager des négociations directes sur le texte de chaque document. Cependant, il estimait que les délégations étaient très proches de parvenir à une décision sur le point 8 de l’ordre du jour. Le président a rappelé les trois propositions sur la table, y compris celle de la délégation du Chili qui combinait les modifications proposées par la délégation du Royaume‑Uni au nom du groupe B et par la délégation de Singapour au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique. Le président a demandé si les délégations approuvaient la proposition de la délégation du Chili.
38. La délégation du Zimbabwe, parlant au nom du groupe des pays africains, a déclaré que la décision figurant dans le document A/61/8, telle que proposée par le groupe B indiquait qu’une concertation au sujet de l’ordre du jour précéderait la session extraordinaire de l’Assemblée générale envisagée. La délégation souscrivait au principe selon lequel l’ordre du jour devait faire l’objet d’une négociation. Toutefois, dans sa déclaration, la délégation avait également demandé une concertation au sujet des modalités de réunion étant donné que les membres de son groupe avaient des réserves importantes à ce sujet, en particulier en ce qui concernait les réunions sous une forme virtuelle ou hybride pour des négociations de fond. Compte tenu de la tournure légaliste que ce débat était en train de prendre, le groupe avait besoin de se réunir pour réfléchir à la nécessité de parvenir à une formulation satisfaisant également ses intérêts. Le groupe a déclaré avoir fait preuve d’une grande souplesse, rappelant qu’il avait accepté le projet décision initialement soumis par le président, étant entendu que ce dernier mènerait des consultations avec le Secrétariat et les États membres. Toutefois, le groupe estimait que ce débat était peut‑être en train de prendre une tournure un peu trop légaliste. Le groupe souhaitait avoir des précisions quant à l’incidence des modifications envisagées au regard des préoccupations qu’il avait formulées, notamment en ce qui concernait les modalités de réunion.
39. La délégation du Royaume‑Uni, parlant au nom du groupe B, a estimé que la proposition de la délégation du Chili était raisonnable et prenait en considération les modifications proposées par le groupe B et par le groupe des pays d’Asie et du Pacifique. Le groupe s’est dit prêt à accepter cette formulation.
40. La présidence a appelé tous les participants à faire preuve de souplesse pour revenir à la décision proposée le matin même et l’adopter, étant entendu que ce débat aiderait par la suite les délégations en cas de convocation de l’Assemblée générale extraordinaire, pour autant que les circonstances le permettent. Le président a constaté que les délégations s’accordaient sur les efforts communs à fournir pour préparer une telle Assemblée générale extraordinaire. Il a appelé les délégations à s’en tenir à la décision telle qu’elle avait été lue dans la matinée. Il estimait qu’il s’agissait de la meilleure façon de parvenir à un consensus. Le président avait entendu et il remerciait toutes les délégations qui avaient essayé de rendre la décision plus claire, mais il estimait que le texte ne comportait aucune ambiguïté. Le président a renouvelé son appel à faire preuve de souplesse et à adopter la décision telle qu’elle avait été lue dans la matinée. Le président a relu la décision proposée : “Les assemblées de l’OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont demandé au Directeur général de l’OMPI de convoquer des sessions extraordinaires des assemblées des États membres de l’OMPI durant le premier semestre de 2021, selon un ordre du jour comprenant les points énumérés dans l’annexe du document A/61/8, et conformément au rectificatif figurant dans le document A/61/8 Corr.”.
41. La délégation du Royaume‑Uni a remercié le président pour ses efforts. Elle espérait que le débat entre les délégations touchait à sa fin. S’exprimant au nom du groupe B, la délégation a déclaré que les membres du groupe B lui avaient indiqué que la mention du rectificatif suggérait qu’il était important de supprimer le système de La Haye pour une raison quelconque, ce qui, selon le groupe, n’était pas le cas. La délégation a remercié le président pour les explications et pris note du caractère indicatif de la liste, mais le groupe B estimait que la référence au rectificatif ne devait pas figurer dans la décision.
42. Le président a déclaré qu’il ne voyait aucun inconvénient à l’adoption de la proposition du groupe B si les autres délégations y souscrivaient. Le président a rappelé que le Secrétariat s’était également expliqué sur ce point pendant la matinée. Il a toutefois demandé aux délégations si elles pouvaient accéder à cette demande. Le président a demandé aux délégations de réexaminer le paragraphe en question, sans “et conformément au rectificatif figurant dans le document A/61/8 Corr.”. Les délégations ont accepté.
43. Les assemblées de l’OMPI, chacune pour ce qui la concerne, ont demandé au Directeur général de l’OMPI de convoquer des sessions extraordinaires des assemblées des États membres de l’OMPI durant le premier semestre de 2021, selon un ordre du jour comprenant les points énumérés dans l’annexe du document A/61/8.

### Point 9 de l’ordre du jour unifié

### Projets d’ordre du jour des sessions ordinaires de 2021

1. Voir le rapport de la session du Comité de coordination de l’OMPI (document WO/CC/78/5).

### Point 10 de l’ordre du jour unifiéRapports sur l’audit et la supervision

i) Rapport de l’Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS)

1. Voir le rapport de la session de l’Assemblée générale de l’OMPI (document WO/GA/53/9).

ii) Rapport du vérificateur externe des comptes

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents A/61/5 et A/61/6.
2. Au nom du vérificateur externe des comptes, le directeur du Bureau national de vérification des comptes du Royaume‑Uni, M. Damian Brewitt, a présenté son rapport comme suit :

“Au nom du contrôleur‑vérificateur général des comptes du Royaume‑Uni, je suis ravi d’avoir la possibilité de vous présenter directement, en votre qualité d’organe directeur, les conclusions de notre audit. Il nous importe de vous impliquer dans les problèmes que nous mettons en lumière à travers cet audit, dont l’objectif est de vous apporter une analyse indépendante et objective conformément au mandat qui nous est confié.

“Dans ma présentation, j’aborderai nos trois principaux domaines d’activité, à savoir tout d’abord l’audit des états financiers et la gestion financière, puis les deux grands thèmes couverts par notre rapport, c’est‑à‑dire la gouvernance et le contrôle interne et le réseau des bureaux extérieurs, ce dernier point présentant un grand intérêt pour les États membres.

“En ce qui concerne les résultats de notre vérification des états financiers, j’ai le plaisir de confirmer que l’avis du vérificateur externe des comptes n’a pas été assorti de réserves, et que l’audit n’a révélé aucune erreur ni lacune que nous puissions juger importante quant à l’exactitude, l’exhaustivité ou la validité des états financiers dans leur ensemble. Notre audit porte également sur la question de savoir si les opérations ont été effectuées conformément aux règles financières établies par les États membres. Notre avis confirme que la réponse à cette question est satisfaisante.

“Les états financiers de l’OMPI et les commentaires les accompagnant étaient de grande qualité et les principaux jugements comptables ont été étayés par des analyses détaillées. L’OMPI a entrepris une révision de son rapport financier annuel et de ses états financiers afin d’en simplifier le contenu, en se concentrant sur les aspects importants de la performance financière et sur la santé financière. Nous avons collaboré avec la direction pour mettre en place des changements dans le respect des obligations de rapport imposées par les normes IPSAS, et nous estimons que ces changements sont positifs en ce qu’ils éliminent les détails superflus.

“Dans l’ensemble, nos résultats d’audit ont été positifs et n’ont révélé aucune erreur significative ni lacune en matière de contrôle. Nous avons rendu compte en détail de ces travaux à l’OCIS et au PBC.

“S’agissant de la gestion financière, les actifs nets de l’OMPI ont augmenté de quelque 78,1% au cours des cinq dernières années, cette hausse étant dans une large mesure due à l’utilisation accrue des systèmes de brevets. L’OMPI affiche toujours une situation financière solide et des flux de trésorerie positifs, soutenus par un flux continu de revenus pour l’avenir. En dépit de la pandémie, nous avons continué de voir affluer les demandes au début de 2020 et la direction s’attend à ce que cette tendance se poursuive. Compte tenu de la situation saine des réserves et des niveaux relativement élevés de ressources de trésorerie qui pourraient être liquidées à bref délai, nous avons conclu que la déclaration de la direction concernant la continuité de l’activité demeure valable. L’OMPI est bien armée pour faire face aux incertitudes actuelles.

“Passons maintenant au premier thème de notre rapport sur la performance, à savoir les questions de gouvernance et de contrôle interne qui donnent aux États membres confiance et assurance quant à la gestion des ressources.

“L’OMPI a maintenu son approche positive et dynamique en faveur de l’élaboration de mécanismes de gouvernance solides. Dans notre expérience, nous considérons que ces mécanismes restent au premier plan de l’évolution au sein du système des Nations Unies.

“En 2019, l’OMPI a continué d’examiner l’utilisation de techniques d’analyse afin de confirmer la conformité des contrôles internes au niveau de l’Organisation et des processus, et de démontrer l’efficacité du dispositif de contrôle interne. L’OMPI a engagé des consultants afin de poursuivre la mise au point d’outils d’analyse et a recensé 20 domaines dans lesquels elle entend les déployer pour appuyer les contrôles internes en 2020. La direction considère que son environnement de contrôle a continué de fonctionner normalement durant la période de confinement dans le cadre de l’environnement virtuel qu’elle a mis en place. Nous examinerons le fonctionnement de l’environnement de contrôle au cours du confinement dans le cadre de l’audit de l’an prochain.

“La déclaration de l’OMPI sur le contrôle interne demeure une source d’assurance solide pour les États membres. Les processus décrits pour garantir le bon déroulement des contrôles permettent au Directeur général de se prononcer sur leur efficacité, le processus d’auto‑évaluation des contrôles témoignant d’une amélioration continue. Quelque 89% des contrôles de processus sont considérés comme mis en place et opérationnels. Selon nous, l’OMPI peut améliorer sa déclaration en mettant davantage en évidence les améliorations prévues et en analysant les risques futurs. La mise en conformité du cycle de présentation des rapports de la Division de la supervision interne (DSI) en 2020, conformément à notre recommandation passée, renforcera encore la déclaration au cours des prochaines années.

“En 2019, l’OMPI a enregistré de nouveaux progrès dans le domaine de la prévention et de la détection des fraudes et a atteint 15 des 17 objectifs de sa feuille de route relative à la lutte contre la fraude. Des activités sont prévues pour établir un lien entre les risques de fraude et les contrôles existants afin de détecter les lacunes du cadre de contrôle. Les risques de fraude ont été inclus dans le système de gestion des risques de l’Organisation. La visibilité de ces risques permettra de mettre l’accent sur les mesures d’atténuation. Quelque 89% des fonctionnaires ont à ce jour suivi la formation obligatoire sur la sensibilisation à la fraude, ce qui est nettement supérieur aux taux enregistrés au sein du système des Nations Unies dans son ensemble. Globalement, l’OMPI reste proactive dans son approche de la prévention de la fraude.

“En ce qui concerne nos observations sur le réseau de bureaux extérieurs de l’OMPI, nous sommes conscients que les États membres envisagent de commander une analyse externe du réseau. À l’appui de cette proposition, nous avons examiné l’approche actuellement suivie pour le développement du réseau, l’établissement des rapports de performance et le suivi dans le cadre de gestion axée sur les résultats de l’OMPI.

“En 2019, le réseau comptait six bureaux et un septième devait ouvrir ses portes en janvier 2020. Les activités de chaque bureau varient, et les dépenses totales prévues pour 2019 s’élevaient à 8,5 millions de francs suisses. Le coût total est toutefois sous‑estimé, étant donné que les contributions et le soutien des pays hôtes ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

“Notre analyse a relevé l’absence de stratégie claire pour soutenir le développement du réseau. Nous nous attendrions à ce qu’une telle stratégie soit axée sur la priorité et l’importance attachées à un lieu pour atteindre les objectifs stratégiques globaux de l’OMPI. Cela devrait inclure la possibilité d’étendre ou de réduire le réseau en fonction des besoins, à mesure que les objectifs sont atteints et évoluent. Nous avons également constaté l’absence de critères pondérés clairs pour alimenter le processus de prise de décisions.

“Le rôle du Secrétariat dans l’appui à la prise de décisions des États membres est limité. Le Secrétariat établit un “rapport factuel” élémentaire, sans recommandations. Les propositions relatives à de nouveaux bureaux ne sont pas présentées dans un format homogène et, en conséquence, il n’existe quasiment aucune base qui permettrait une comparaison objective. Selon nous, cela a contribué aux longues discussions sur le développement du réseau. Nous avons recommandé qu’une stratégie claire, axée sur une exploitation efficace des ressources au service de la réalisation des objectifs essentiels de l’Organisation, soit élaborée. Il conviendrait également d’envisager un rôle plus actif pour le Secrétariat, tout en continuant de réserver la prise de décisions finale aux États membres.

“L’OMPI a mis en place un mécanisme de gestion du réseau des bureaux extérieurs afin d’éviter les doubles emplois, de maximiser la valeur de ces bureaux et d’assurer la supervision appropriée et proportionnée de Genève. Nous avons constaté qu’il est important d’assurer l’intégration de l’ensemble du réseau avec les bureaux régionaux et les offices, de partager les programmes de travail et d’échanger des informations en collaborant avec le siège. Nous pensons que des améliorations sont possibles en matière d’établissement des rapports internes, afin de mettre davantage l’accent sur l’évaluation des résultats par rapport aux programmes de travail du programme et budget. Il serait également utile de valider les résultats et les performances des bureaux extérieurs.

“La responsabilisation du réseau de bureaux extérieurs peut être renforcée en mettant davantage l’accent sur l’établissement de programmes de travail individuels et sur des indications de l’impact. Parallèlement aux mesures courantes appliquées dans tous les bureaux, nous jugeons utile de disposer d’un cadre plus personnalisé afin de refléter les priorités locales. Nous avons également recommandé que des indicateurs soient définis pour mesurer le taux de satisfaction des principales parties prenantes locales, afin de compléter l’enquête de perception plus large de l’OMPI. Des données de meilleure qualité indiqueront aux États membres si les bureaux atteignent leurs objectifs.

“Le comité a prévu une évaluation du réseau des bureaux extérieurs en 2021. Nous estimons que notre rapport décrit certains domaines sur lesquels l’évaluation pourrait se concentrer afin d’améliorer les données disponibles, pour que les États membres prennent des décisions mieux informées sur l’évolution du réseau. Dans le cadre de nos futurs travaux d’audit, nous examinerons les mesures prises par l’OMPI à l’issue de cette évaluation.

“Pour conclure, je peux confirmer que des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la clôture et la mise en œuvre de 10 recommandations des années précédentes, avec 13 recommandations toujours en cours de mise en œuvre. Nombre d’entre elles ont des dates d’exécution assez lointaines, avec peu d’activité en la matière en 2019. Nous sommes conscients des circonstances difficiles de cette année, mais nous estimons qu’il est possible pour l’OMPI d’évaluer la possibilité d’une mise en œuvre plus rapide ou d’une réévaluation de l’applicabilité de précédentes recommandations encore en suspens.

“Enfin, je tiens à adresser mes remerciements au Directeur général et à son personnel pour leur appui et leur coopération en vue de faciliter notre audit. L’audit de 2019 s’est révélé particulièrement ardu en raison de la nécessité de travailler à distance, et les efforts déployés par le personnel de l’OMPI pour nous aider nous ont permis de respecter le calendrier prévu pour l’établissement des rapports.

“Je vous remercie de votre attention et je serais heureux de répondre à vos questions ou de vous fournir davantage d’informations sur notre audit. Merci.”

1. La délégation de la République de Corée a remercié le vérificateur externe des comptes pour les efforts déployés afin d’établir le rapport dans le contexte difficile lié à la pandémie de COVID‑19. La délégation a globalement souscrit aux recommandations faites par le vérificateur externe des comptes, en particulier pour ce qui concerne les bureaux extérieurs. Le rapport du vérificateur externe des comptes contenait divers éléments d’information utiles. En conséquence, ce rapport devrait être pris en considération dans le processus de prise de décisions concernant le mandat pour l’évaluation de l’ensemble du réseau des bureaux extérieurs de l’OMPI. La délégation s’est dite très satisfaite de la décision prise à la trente et unième session du Comité du programme et budget (PBC) concernant le point 16 de l’ordre du jour, selon laquelle le PBC “[…] a recommandé à l’Assemblée générale de prier le Comité du programme et budget d’arrêter, lors de sa trente‑deuxième session en 2021, le mandat d’une telle évaluation, en tenant compte de tous les documents pertinents, y compris, sans toutefois s’y limiter, du rapport du vérificateur externe des comptes […]”.
2. La délégation du Zimbabwe, parlant au nom du groupe des pays africains, a examiné les points 10.i), 10.ii) et 10.iii). Elle a exprimé sa gratitude au président et au Secrétariat pour l’établissement des documents au titre de ces points. La délégation a félicité le Secrétariat pour son rapport d’audit sans réserve pour 2019. Les dispositifs de contrôle et d’équilibre en matière de supervision étaient indispensables pour inculquer une culture de la gouvernance éthique au sein de l’Organisation, et diverses recommandations ont été formulées pour assurer une organisation plus efficace et productive. La délégation a réitéré les observations qu’elle avait faites à la trente et unième session du PBC, a souligné l’importance des réunions d’information de l’OCIS à l’intention des États membres et a encouragé une plus grande interaction. S’agissant des bureaux extérieurs, la délégation a déclaré que certaines des recommandations faites par le vérificateur externe des comptes étaient pertinentes et pourraient être utiles, parmi d’autres éléments, pour établir le mandat relatif à l’évaluation de l’ensemble du réseau des bureaux extérieurs de l’OMPI. La délégation a néanmoins précisé qu’une telle évaluation devait tenir compte des orientations et contributions des États membres et être menée de manière ouverte et transparente, conformément aux objectifs de développement visés par l’OMPI dans le cadre de ses programmes et activités, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations du Plan d’action pour le développement. La délégation a souligné l’importance du sujet, puisque l’Afrique comptait actuellement deux bureaux extérieurs en Algérie et au Nigéria. Elle a appelé à l’harmonisation des nouveaux bureaux avec le réseau des bureaux extérieurs en termes de ressources et de programmes.
3. La délégation de la Fédération de Russie, parlant au nom du groupe des pays d’Asie centrale, du Caucase et d’Europe orientale, a remercié le vérificateur externe des comptes pour son rapport et s’est félicitée de la qualité des rapports financiers établis par l’OMPI. Elle a également pris note de l’efficacité du système de lutte contre la fraude ainsi que du contrôle interne. La délégation a noté avec satisfaction que l’OMPI disposait d’une base financière saine et d’excédents financiers, ce qui signifiait que l’Organisation était bien armée pour faire face au climat d’incertitude sur les marchés. La délégation a également noté qu’une forte proportion de recommandations précédemment formulées avaient été suivies et a dit espérer que celles qui restaient en suspens seraient prochainement mises en œuvre. S’agissant de la recommandation relative au fonctionnement du réseau des bureaux extérieurs, la délégation a estimé qu’une stratégie devait être rédigée, qui serait pleinement conforme aux intérêts stratégiques de l’Organisation. En ce qui concerne les indicateurs de productivité, qui ont été utilisés pour évaluer les bureaux nationaux et régionaux, il convient d’examiner les informations transmises entre les bureaux et le siège, qui pourraient servir à évaluer la contribution réelle des bureaux extérieurs aux efforts déployés par les États membres. S’agissant du mode d’évaluation de certains bureaux, la délégation a estimé que certaines des recommandations formulées pourraient être très utiles. Il existait un important document sur le fonctionnement des bureaux extérieurs, adopté par consensus et contenant de nombreux éléments utiles qui pourraient être examinés de manière constructive. La délégation a dit espérer poursuivre ses efforts sur la base d’un mandat constructif qui permettrait aux États membres de déterminer exactement les critères à utiliser pour évaluer l’activité des bureaux extérieurs. La délégation a également déclaré qu’elle espérait se pencher sur cette question pendant la période intersession, de sorte que, durant la session de 2021 du PBC, un projet de document de ce type puisse être utilisé pour l’évaluation.
4. La délégation de la Chine a remercié le vérificateur externe pour son rapport annuel. La délégation a salué le travail efficace effectué par le vérificateur externe des comptes. Concernant les recommandations judicieuses relatives à l’évaluation des bureaux extérieurs, la délégation s’est dite favorable aux décisions prises à la trente et unième session du PBC, et a répété que l’établissement du plan d’évaluation devait tenir pleinement compte des avis du vérificateur externe des comptes et des États membres. La délégation continuerait de collaborer avec toutes les parties à cet égard.
5. La délégation de l’Algérie a remercié le vérificateur externe des comptes pour son rapport et l’a félicité pour le travail accompli afin de donner une image claire des états financiers de l’OMPI, conformément aux normes d’audit. La délégation s’est dite ravie que l’Organisation soit en bonne position pour aller de l’avant et promouvoir une politique de gestion saine, transparente et efficace. Elle a pris note des observations formulées par le vérificateur externe des comptes, selon lesquelles l’OMPI était bien armée pour faire face au climat d’incertitude créé par la COVID‑19. La délégation a néanmoins déclaré que la fonction de supervision demeurait particulièrement importante et a appelé à la vigilance concernant les répercussions possibles de la pandémie sur le monde et sur l’OMPI. La délégation a félicité le Secrétariat pour les mesures prises afin d’officialiser l’approche relative à la gestion du réseau des bureaux extérieurs, qui était soulignée dans le rapport du vérificateur externe des comptes. La délégation a félicité l’OMPI pour les observations formulées par le vérificateur externe des comptes concernant l’amélioration du cadre général de gestion des bureaux extérieurs, en particulier sur la meilleure façon d’évaluer l’impact de ces bureaux et d’améliorer encore la situation à l’avenir. La délégation a rappelé que le vérificateur externe des comptes faisait référence à des programmes spécialement conçus pour tenir compte des priorités locales et s’attachait à l’amélioration des plans et programmes de travail élaborés par les bureaux extérieurs. La délégation a estimé qu’il était tout aussi important de veiller à ce que les nouveaux bureaux créés en Afrique soient systématiquement intégrés aux travaux en cours, avec un rapprochement des ressources humaines entre les bureaux extérieurs et le siège. Pour que ces bureaux contribuent véritablement à la réalisation des objectifs de développement durable, il fallait s’assurer qu’ils disposent de ressources et qu’ils aient toute latitude pour adapter leurs activités en cours d’année, compte tenu des besoins des pays qu’ils servaient. La délégation a estimé qu’il était essentiel de réfléchir à l’échange de programmes et au partage de données d’expérience entre les bureaux existants, afin d’optimiser les pratiques recommandées au sein du réseau.
6. La délégation de la Fédération de Russie a souscrit à la déclaration faite par son groupe régional et a remercié le vérificateur externe des comptes pour le travail accompli et le rapport établi. La délégation s’est félicitée de l’évaluation positive de la qualité des états financiers établis par l’OMPI et des progrès réalisés dans l’amélioration du système de contrôle interne. Elle a salué la stabilité et la solidité financières de l’Organisation et s’est félicitée de ses réserves suffisantes pour garantir la stabilité, même en période de ralentissement économique général. La délégation a remercié le vérificateur externe des comptes pour la recommandation relative aux bureaux extérieurs et la proposition concernant un mandat pour l’évaluation. Elle a expliqué qu’elle appuyait certaines des recommandations formulées, en particulier celles relatives à l’élaboration d’une stratégie pour les bureaux extérieurs et à la diversification des indicateurs utilisés pour évaluer les efforts déployés en matière de responsabilisation. Il pourrait également être tenu compte de certaines conclusions dans l’établissement d’un mandat pour l’évaluation. La délégation a néanmoins estimé que l’idée de limiter le mode de fonctionnement des bureaux, éventuellement en leur donnant des tâches très précises, risquait de réduire la portée de leurs travaux et pourrait nuire à leur efficacité. S’agissant de l’équilibre des responsabilités en ce qui concerne la prise de décisions, la délégation a dit estimer que toutes les décisions relatives au réseau des bureaux extérieurs devaient être prises par les États membres. Le réseau des bureaux extérieurs avait été un instrument efficace pour mettre en œuvre les programmes de l’OMPI et collaborer avec le siège de l’Organisation. Les bureaux extérieurs avaient un rôle important à jouer pour améliorer l’accessibilité des services de l’OMPI et les faire mieux connaître. Ces bureaux avaient fonctionné dans différentes régions, avec différents types de langues et dans différents contextes. La délégation a déclaré qu’elle espérait continuer d’examiner la question du mandat pour l’évaluation de manière constructive pendant la période intersessions.
7. La délégation de l’Iran (République islamique d’) a remercié le vérificateur externe des comptes pour sa présentation du rapport et a pris note avec satisfaction de l’opinion du vérificateur externe des comptes, selon laquelle les recettes et les dépenses de l’OMPI avaient été appliquées aux objectifs visés par l’Assemblée générale de l’OMPI. Elle s’est également dite satisfaite que les transactions financières soient conformes au Règlement financier et au règlement d’exécution du Règlement financier de l’Organisation. La délégation était consciente du fait que l’OMPI collaborait avec le vérificateur externe des comptes de manière suffisante et appropriée. S’agissant de la performance financière, la délégation a également noté que l’OMPI avait connu un nouvel exercice florissant en 2019 et qu’elle continuait d’afficher une situation financière solide et des flux de trésorerie positifs, soutenus par un flux continu de revenus pour l’avenir. La délégation s’est dite satisfaite que, malgré la pandémie, l’OMPI ait continué de voir affluer les demandes au début de l’année 2020. Concernant la gouvernance et le contrôle interne, la délégation a été d’avis que ces mécanismes étaient des instruments essentiels qui apportaient au Directeur général et aux États membres les assurances dont ils avaient besoin pour s’acquitter de leurs responsabilités en matière de supervision et préserver les ressources. La délégation a de nouveau constaté la solidité des contrôles internes de l’OMPI et les développements positifs intervenus en 2019. Elle a pris note de l’observation formulée par le vérificateur externe des comptes sur le réseau des bureaux extérieurs de l’OMPI et a rappelé que la majorité des recommandations avaient été acceptées par le Secrétariat. La délégation a également pris note des réponses du Secrétariat aux recommandations nos 2 et 3, qui étaient conformes aux décisions des États membres. La délégation a rappelé que, conformément à la décision de l’Assemblée générale de l’OMPI, l’ouverture de nouveaux bureaux extérieurs était subordonnée à la décision des États membres et était un processus placé sous le contrôle des États membres.
8. Le vérificateur externe des comptes a remercié les délégations pour leurs observations et a noté que celles‑ci seraient prises en considération dans le suivi des recommandations dans le cadre de l’audit de 2020. Le vérificateur externe des comptes s’est félicité des observations formulées par les délégations concernant les bureaux extérieurs qui partageaient des éléments de bonnes pratiques au sein de leur réseau, et a estimé que cela serait utile à l’OMPI pour aller de l’avant.
9. Le Directeur général a remercié le vérificateur externe des comptes et son équipe pour leurs efforts dans les circonstances difficiles rencontrées en 2020 pour l’audit de 2019. Il s’agissait d’un travail considérable et l’Organisation a exprimé au vérificateur externe des comptes sa reconnaissance pour sa rigueur dans cette tâche. Le Directeur général a également adressé ses remerciements à l’OCIS concernant le point 10.i) et s’est vivement félicité de son travail.
10. L’Assemblée générale et les autres assemblées des États membres de l’OMPI ont pris note du “Rapport du vérificateur externe des comptes” (document A/61/5).

iii) Rapport du directeur de la Division de la supervision interne (DSI)

1. Voir le rapport de la session de l’Assemblée générale de l’OMPI (document WO/GA/53/9).

### Point 11 de l’ordre du jour unifiéRapport sur le Comité du programme et budget (PBC)

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/61/6.
2. Le président a indiqué que ce point couvrait toutes les questions précédentes, excepté les rapports sur l’audit et la supervision, qui seraient examinés au titre du point 10 de l’ordre du jour.
3. Le Secrétariat a déclaré qu’une seule session du PBC avait eu lieu en 2020, à savoir la trente et unième session tenue du 7 au 11 septembre 2020, puisqu’il s’agissait d’une année non budgétaire. L’ordre du jour du PBC couvrait un certain nombre d’éléments, dont les questions d’audit et de supervision, l’exécution du programme et les questions financières, les questions et les propositions découlant des décisions prises par les assemblées de 2019 et aux vingt‑neuvième et trentième sessions du PBC. Certains points spécifiques examinés par les États membres durant la réunion du PBC allaient être examinés séparément au titre du point 10 de l’ordre du jour. Parmi ces points figuraient notamment le rapport de l’Organe consultatif indépendant de surveillance de l’OMPI, le rapport du vérificateur externe des comptes et le rapport du directeur de la Division de la supervision interne. Les États membres avaient collaboré de manière très constructive avec le Secrétariat tout au long de la trente et unième session du PBC et pris note d’un certain nombre de points ou recommandé un certain nombre de points pour approbation par les assemblées, comme indiqué dans le document A/61/6. Parmi ces points figuraient notamment le rapport sur l’état d’avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d’inspection (CCI), le rapport sur la performance de l’OMPI en 2018‑2019, le rapport de validation du rapport sur la performance de l’OMPI en 2018‑2019 par la Division de la supervision interne (DSI), la participation au Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD), les projets supplémentaires relevant du plan‑cadre d’équipement, le rapport financier annuel et les états financiers pour 2019 et l’état du paiement des contributions au 30 juin 2020. Dans ce contexte, le document A/61/INF/4 contenait une mise à jour de l’état de paiement des contributions et de la participation aux fonds de roulement au 31 août 2020. En outre, depuis le 1er septembre et au 21 septembre, les contributions suivantes avaient été reçues : Gabon, 22 francs suisses, et Saint‑Vincent‑et‑les Grenadines, 2849 francs suisses. S’agissant de la politique linguistique de l’OMPI, le PBC a pris note du fait que le Secrétariat aurait besoin de plus de temps pour élaborer la politique linguistique révisée de l’OMPI, la COVID‑19 ayant retardé les consultations nécessaires avec les parties prenantes et les États membres à ce sujet. Le PBC a demandé au Secrétariat de soumettre une version révisée complète de la politique linguistique à sa trente‑deuxième session, contenant une feuille de route réaliste en vue d’une mise en œuvre progressive sur plusieurs années. Le PBC a également pris note de l’analyse de la gestion des fonds fiduciaires de l’OMPI, y compris des principes clés, dont il serait tenu compte dans la politique interne révisée de l’OMPI en matière de fonds fiduciaire. Enfin, deux points de l’ordre du jour de la trente et unième session du PBC constituaient un suivi des décisions de la vingt‑neuvième et de la trentième session du PBC et des assemblées des États membres de l’OMPI en 2019, à savoir le mandat relatif à l’évaluation des bureaux extérieurs de l’OMPI en 2021 et la méthode de répartition des recettes et du budget par union. Comme ces points nécessitaient de vastes consultations à la fois en interne et avec les États membres qui n’avaient pas pu avoir lieu en raison de la pandémie de COVID‑19, le PBC a demandé leur report aux trente‑deuxième et trente‑troisième sessions du PBC en 2021.
4. Au nom de toutes les délégations, le président a remercié M. Ambi Sundaram, sous‑directeur général, pour sa longue et remarquable contribution à l’OMPI. Le sous‑directeur général était connu pour ses nombreuses années d’expérience au sein d’organisations internationales et sa capacité à traiter de questions vitales pour ces organisations, tout au long de sa carrière. Le président a salué sa contribution, ainsi que celle de son équipe, qui avait constitué un pilier solide pour l’OMPI, et espérait qu’il maintiendrait son soutien aux organisations internationales comme il l’avait fait tout au long de sa carrière. Le président a rappelé que les délégations avaient déjà échangé de manière très constructive et avaient eu amplement l’occasion d’exprimer leurs points de vue sur toutes ces questions lors de la session du PBC tenue deux semaines plus tôt. Les déclarations du PBC avaient été dûment consignées et seraient intégralement reproduites dans le rapport. Ces déclarations ne devaient pas nécessairement être répétées lors des assemblées, mais il allait de soi que les délégations avaient le droit et la liberté de le faire si elles le souhaitaient. Les délégations ont été invitées à se référer à ces interventions dans un souci d’efficacité, car il n’était pas nécessaire de prendre la parole pour approuver ou répéter les déclarations faites par les coordonnateurs régionaux. Le président a donné la parole aux délégations sur les questions couvertes par l’exposé du Secrétariat sur les questions relatives au PBC, excepté les rapports sur l’audit et la supervision, qui seraient couverts au titre du point 10 de l’ordre du jour.
5. La délégation de la Fédération de Russie, s’exprimant au nom du groupe des pays d’Asie centrale, du Caucase et d’Europe orientale, a remercié le président pour sa contribution très constructive et le Secrétariat pour avoir réussi à organiser la session. Le groupe a examiné de nombreuses questions importantes, dont les finances de l’OMPI, puisque le PBC était en mesure d’approuver les projets supplémentaires relevant du plan‑cadre d’équipement supplémentaire. Le groupe espérait poursuivre un dialogue constructif sur le mandat des bureaux extérieurs, un point qui avait dû être reporté. Le groupe estimait que les travaux se poursuivraient durant l’intersession. Selon lui, cette approche équilibrée permettrait d’assurer une consultation adéquate avant une prise de décision sur les bureaux extérieurs, un enjeu important pour l’OMPI. Par ailleurs, le groupe espérait des progrès concernant la politique linguistique et la feuille de route sur le multilinguisme. Le groupe a suggéré que la suppression des barrières linguistiques permettrait à davantage d’utilisateurs d’accéder au système de la propriété intellectuelle et aux documents produits par l’Organisation et le système de la propriété intellectuelle. Il a estimé qu’il était important d’avoir recours à des systèmes automatisés, comme l’intelligence artificielle, et que d’autres systèmes numériques devraient être intégrés dans les travaux de l’OMPI. De nouvelles politiques étaient nécessaires et pourraient être utiles pour la mise en œuvre de la politique en faveur du multilinguisme. Pour conclure, le groupe a remercié le sous‑directeur général pour son excellent travail au fil des ans.
6. La délégation du Royaume‑Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat d’avoir préparé la liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget. Le groupe a remercié le président du PBC et le Secrétariat pour leur travail avant et pendant la trente et unième session du PBC. Il a noté et compris qu’il ne serait pas possible d’examiner le mandat pour l’évaluation indépendante de l’ensemble du réseau des bureaux extérieurs de l’OMPI et la méthode de répartition des recettes et du budget par union lors de la trente et unième session du PBC. Le groupe était prêt à débattre de ces questions et espérait avoir des échanges constructifs au sein du PBC.
7. Le président du PBC, M. l’Ambassadeur Sabri Bachtobji (Tunisie), a félicité le président de l’Assemblée générale de l’OMPI pour sa conduite de la réunion et pour ses conseils avisés. Il a remercié le Directeur général, M. Gurry, et son équipe tout entière, ainsi que le Secrétariat pour les efforts remarquables déployés lors de la préparation des assemblées. Il a félicité M. Daren Tang, le Directeur général élu qui s’apprêtait à prendre ses fonctions de Directeur général et lui a souhaité beaucoup de succès. Il a rappelé que la trente et unième session du PBC tenue du 7 au 11 septembre 2020 s’était déroulée dans un format hybride. Le PBC s’est réuni dans des conditions assez satisfaisantes, grâce aux efforts de tous les groupes régionaux, des délégations, ainsi que du Secrétariat. De fait, aucun d’eux n’avait ménagé ses efforts pour faire de cette session un succès, malgré les conditions imposées par la pandémie de COVID‑19. Compte tenu des circonstances exceptionnelles, il a souligné que les résultats positifs étaient le fruit du dialogue et du consensus entre toutes les délégations sur toutes les questions soulevées, dans l’optique de réaliser des progrès substantiels pour présenter des recommandations aux assemblées. Il a remercié le sous‑directeur général pour son engagement et son dévouement, et lui a souhaité le meilleur pour ses projets à venir. Grâce à cet effort collectif, le PBC était en mesure d’examiner la performance de l’Organisation, les questions financières, le rapport annuel sur les ressources humaines et d’autres points de l’ordre du jour sur la base des décisions des vingt‑neuvième et trentième sessions du PBC en 2019. Certains points, parmi lesquels les bureaux extérieurs et la méthode de répartition par union, avaient été reportés à la prochaine session du PBC. Il a remercié toutes les délégations et le Secrétariat pour le succès de la session et espérait pouvoir compter sur eux à l’avenir pour l’accomplissement de leurs tâches et fonctions à la prochaine session.
8. Le président a remercié le président du PBC pour sa déclaration et s’est félicité de sa volonté et de celle des autres collègues de s’impliquer dans les activités et les travaux de l’Organisation, d’autant qu’il s’était déclaré prêt, peu après son arrivée à Genève, à reprendre ses tâches et ses fonctions. Le président était convaincu que l’Organisation s’appuierait beaucoup sur lui dans ses activités dans les années à venir.
9. La délégation de la Chine a remercié le sous‑directeur général pour la présentation de la trente et unième session du PBC. La délégation a saisi cette occasion pour remercier le sous‑directeur général pour son excellent travail au fil des ans, ainsi que sa contribution à l’amélioration de la gouvernance de l’OMPI, et lui a souhaité plein succès dans ses entreprises futures. Face aux répercussions inédites de la pandémie de COVID‑19, l’OMPI a organisé la trente et unième session du PBC sous une forme hybride, une première. Toutes les parties avaient contribué à la réunion de manière constructive et le Secrétariat avait travaillé d’arrache‑pied. La délégation a apprécié les progrès réalisés sur certaines questions au cours de la réunion. Elle a rappelé que les risques pour la sécurité des données découlant de la stratégie d’hébergement en nuage pourraient avoir de graves répercussions sur les systèmes de l’OMPI, ses utilisateurs et l’Organisation dans son ensemble. Cette question méritait la plus grande attention et la délégation se réjouissait à la perspective d’en discuter plus avant avec le Secrétariat et les États membres. S’agissant de la validation du réseau des bureaux extérieurs, les consultations relatives au mandat devraient être ouvertes et transparentes pour garantir une évaluation objective et complète. Par conséquent, le PBC devrait tenir compte de la suggestion des États membres à ce sujet ainsi que des observations du vérificateur externe des comptes. En ce qui concernait la révision de la politique linguistique de l’OMPI, la délégation estimait qu’avec la croissance rapide des services mondiaux de propriété intellectuelle de l’OMPI, l’Organisation devait étendre les paramètres linguistiques existants des systèmes en question pour s’adapter aux besoins des nouveaux utilisateurs et leur offrir des services plus adaptés. S’agissant de la méthode de répartition par union, la délégation estimait que toute décision visant à modifier les méthodes existantes devrait être prise avec prudence, que des études complètes devraient être réalisées et leur incidence pleinement prise en considération avant toute décision. La délégation estimait que l’unité de l’Organisation devait être garantie et que la question de la méthode de répartition par union ne devait provoquer aucune division. La délégation continuerait de participer de manière constructive aux futurs échanges sur tous les points de l’ordre du jour du PBC.
10. La délégation du Zimbabwe, parlant au nom du groupe des pays africains, a exprimé sa gratitude au président et au Secrétariat pour l’établissement du document A/61/6, qui contenait la “Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget”. Le groupe a remercié le président du PBC pour sa conduite des délibérations au sein du PBC. Le groupe a noté que pour sa trente et unième réunion, le PBC se réunissait pour la première fois selon une formule hybride et s’est félicité de la souplesse dont les États membres avaient fait preuve, car elle avait permis des délibérations fructueuses au sein du PBC. Le groupe a salué les recommandations du PBC à sa trente et unième session, souscrivant en particulier à la décision de reporter certaines questions, qui exigeaient des négociations approfondies lors de la prochaine session du PBC. Le groupe demeurait préoccupé par l’incidence de la COVID‑19 sur les finances et les performances à long terme de l’Organisation et a demandé que la trente‑deuxième session du PBC examine l’incidence de la pandémie sur la santé financière de l’Organisation. Le groupe a pris note de la décision recommandée concernant le point 12 de l’ordre du jour du PBC sur la participation au Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD), a salué l’invitation faite à l’OMPI de devenir membre du GNUDD et a exhorté l’Organisation à accélérer le processus d’adhésion. L’adhésion au GNUDD compléterait la coopération existante entre l’OMPI et le système des Nations Unies. Le groupe a remercié le sous‑directeur général pour son travail au sein de l’Organisation et lui a souhaité plein succès dans ses futures entreprises.
11. La délégation de la République de Corée s’est félicitée du succès de la trente et unième session du PBC, qui s’est déroulée dans un format hybride sans aucun problème technique. La délégation a remercié le président du PBC, les États membres et le Secrétariat de l’OMPI pour leurs efforts en vue de progresser dans l’examen des points de l’ordre du jour. La délégation a exprimé ses sincères remerciements au sous‑directeur général pour sa précieuse contribution constants en faveur de l’OMPI et lui a souhaité plein succès dans ses projets futurs. De manière générale, la délégation a souscrit aux décisions prises par le PBC. En ce qui concernait le mandat de l’évaluation des bureaux extérieurs de l’OMPI en 2021, la délégation a souscrit à la décision du PBC de recommander à l’Assemblée générale de l’OMPI de demander au PBC de se prononcer sur le mandat lors de sa trente‑deuxième session en 2021. Considérant que le mandat était un préalable très important à l’évaluation, la délégation estimait qu’un projet de mandat devrait être établi avant la trente‑deuxième session du PBC. Selon elle, l’élaboration d’un projet aiderait le PBC à accélérer ses délibérations sur le mandat et à répondre à la demande de l’Assemblée générale de l’OMPI de manière plus efficace. La délégation prendrait une part active aux délibérations à venir.
12. La délégation de l’Iran (République islamique d’) a remercié le président du PBC pour sa conduite de la réunion et s’est félicitée des efforts déployés par le Secrétariat pour organiser la trente et unième session du PBC sous une forme hybride. La délégation a estimé que les travaux du PBC, en particulier les délibérations sur les questions financières de l’OMPI, étaient plus utiles que jamais en raison des répercussions négatives de la pandémie de COVID‑19 sur l’économie mondiale. La crise économique mondiale actuelle pourrait avoir une incidence sur la situation financière de l’OMPI. Les mesures nécessaires devraient être prises pour atténuer ses effets négatifs sur les programmes de l’OMPI, en particulier les projets d’assistance technique et de renforcement des capacités. La délégation s’est félicitée de l’amélioration du Rapport sur la performance de l’OMPI 2018‑2019, avec des tableaux de bord par objectif stratégique remaniés et, pour la première fois, une vue d’ensemble de la performance par résultat escompté. La délégation s’est félicitée de la bonne performance programmatique et financière de l’Organisation en vue de l’obtention des résultats escomptés pour l’exercice biennal 2018‑2019. S’agissant de l’adhésion de l’OMPI au GNUDD, la délégation a souligné l’importance de la collaboration de l’OMPI avec le système des Nations Unies et d’autres organisations internationales pour atteindre l’objectif plus large du système des Nations Unies. Concernant le mandat pour l’évaluation des bureaux extérieurs de l’OMPI, la délégation a rappelé les décisions prises par l’Assemblée générale de l’OMPI en 2019 et était consciente des restrictions actuelles imposées par la pandémie, qui avaient empêché la trente et unième session du PBC de délibérer et de prendre une décision au sujet du mandat. La délégation était d’avis que, lors de l’établissement du mandat, tous les documents pertinents, y compris la décision de l’Assemblée générale de l’OMPI et les points de vue des États membres, devraient être pris en compte. Il convenait de rappeler que la décision d’ouvrir de nouveaux bureaux extérieurs incombait aux États membres, un principe qui devait être respecté. S’agissant de la répartition des recettes et du budget par union, la délégation a rappelé les contraintes interdisant au PBC d’avoir un débat de fond sur la question, ainsi que le report des délibérations aux prochaines sessions du PBC. La délégation a déclaré que lors des discussions à venir sur cette question, les principes fondamentaux de solidarité entre les unions et de capacité de paiement devaient être respectés. La délégation a remercié sincèrement le sous‑directeur général pour tous ses efforts et son dévouement à l’OMPI et lui a souhaité plein succès à l’avenir.
13. La délégation de la Fédération de Russie a appuyé la déclaration faite au nom du groupe des pays d’Asie centrale, du Caucase et d’Europe orientale et remercié le président du PBC pour son efficacité dans la conduite de la session et pour sa contribution à l’obtention d’un accord très satisfaisant entre les délégations. La délégation s’est félicitée du travail de la direction de l’OMPI et du vérificateur externe des comptes, ainsi que des résultats obtenus, avec une bonne santé financière et des réserves suffisantes. La délégation espérait que le dialogue se poursuivrait sur tous les sujets dont l’examen avait dû être reporté à la prochaine session du PBC. Elle espérait en particulier que, pendant l’intersession, des travaux seraient organisés pour veiller à l’établissement d’un mandat équilibré en ce qui concernait l’évaluation du travail des bureaux extérieurs, ainsi qu’en vue de la révision de la politique linguistique de l’OMPI et de la feuille de route sur le multilinguisme. La politique en matière de multilinguisme devait être actualisée, notamment en ce qui concernait l’utilisation de technologies innovantes. Un délai supplémentaire pourrait être accordé pour apporter les modifications nécessaires afin de sensibiliser les délégations et de tenir compte dans le nouveau rapport des recommandations du CCI sur le multilinguisme dans le système des Nations Unies. L’égalité linguistique, qui était l’une des valeurs clés du système des Nations Unies, permettait un accès libre à l’information et stimulait le développement du système d’enregistrement international. La délégation était prête à travailler d’arrache‑pied et à participer aux prochains travaux du PBC.
14. Les assemblées de l’OMPI, chacune pour ce qui la concerne,
	* 1. ont pris note de la “Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget” (document A/61/6); et
		2. ont approuvé les recommandations formulées par le Comité du programme et budget figurant dans le même document.

### Point 12 de l’ordre du jour unifié

Centre d’arbitrage et de médiation de l’OMPI, y compris les noms de domaine

1. Voir le rapport de la session de l’Assemblée générale de l’OMPI (document WO/GA/53/9).

Point 13 de l’ordre du jour unifié
Système de Madrid

1. Voir le rapport de la session de l’Assemblée de l’Union de Madrid (document MM/A/54/2).

Point 14 de l’ordre du jour unifié
Système de La Haye

1. Voir le rapport de la session de l’Assemblée de l’Union de La Haye (document H/A/40/2).

Point 15 de l’ordre du jour unifié

Assemblée de l’Union de Paris

1. Voir le rapport de la session de l’Assemblée de l’Union de Paris (document P/A/56/2).

Point 16 de l’ordre du jour unifié

Traité de Marrakech visant à faciliter l’accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d’autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées

1. Voir le rapport de la session de l’Assemblée du Traité de Marrakech (document MVT/A/5/2).

Point 17 de l’ordre du jour unifié

Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles

1. Voir le rapport de la session de l’Assemblée du Traité de Beijing (document BTAP/A/1/3).

Point 18 de l’ordre du jour unifié

Rapports sur les questions concernant le personnel

1. Voir le rapport de la session du Comité de coordination de l’OMPI (document WO/CC/78/5).

Point 19 de l’ordre du jour unifié
Désignation du président et du vice‑président du Comité d’appel de l’OMPI

1. Voir le rapport de la session du Comité de coordination de l’OMPI (document WO/CC/78/5).

Point 20 de l’ordre du jour unifié

Renouvellement exceptionnel de la nomination des vice‑directeurs généraux et sous‑directeurs généraux

1. Voir le rapport de la session du Comité de coordination de l’OMPI (document WO/CC/78/5).

Point 21 de l’ordre du jour unifié
Adoption du rapport

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/61/9.
2. Les assemblées de l’OMPI, chacune pour ce qui la concerne,
	* 1. ont adopté le rapport de synthèse (document A/61/9); et
		2. ont prié le Secrétariat d’établir les rapports détaillés, de les publier sur le site Web de l’OMPI et de les envoyer aux États membres pour le 24 octobre 2020 au plus tard. Les commentaires sont à envoyer au Secrétariat pour le 24 novembre 2020 au plus tard, après quoi les rapports finals seront réputés adoptés le 15 décembre 2020.

Point 22 de l’ordre du jour unifié
Clôture des sessions

1. La délégation du Royaume‑Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié les présidents pour leurs conseils avisés tout au long des assemblées et pour avoir facilité les discussions. Le groupe B remerciait le Secrétariat pour son soutien avant et pendant la session. En outre, il faillirait à son devoir s’il ne remerciait pas aussi le Service des conférences de l’OMPI, les interprètes et les personnes chargées de l’appui informatique de l’OMPI, sans lesquels ces assemblées n’auraient pas pu avoir lieu. Le groupe B remerciait enfin tous les États membres pour les efforts constants déployés tout au long de la semaine. Comme il l’avait indiqué dans sa déclaration d’ouverture, le groupe B se félicitait que l’OMPI, centre d’innovation et de créativité, ait pu reprendre ses travaux à l’échelle intergouvernementale. La soixante et unième série de réunions de cette semaine démontrait qu’il était possible de travailler efficacement sous une forme hybride et d’aboutir à des décisions consensuelles en matière de gouvernance et de supervision et sur les questions de fond. Les membres avaient notamment pu se réunir et s’entendre sur plusieurs modifications à apporter aux systèmes internationaux d’enregistrement de la propriété intellectuelle, ce qui démontrait la capacité des États membres d’adopter des mesures concrètes, essentielles en temps de crise et bénéfiques à long terme. En outre, le groupe félicitait le Secrétariat, les délégations et les fonctionnaires d’avoir su tirer pleinement parti de cette forme hybride de réunion. Cela étant, il convenait de saluer d’abord quelques‑unes des mesures prises. En particulier, le fait que les sessions aient été présidées avec succès par des présidents connectés à distance. Le groupe B considérait comme une bonne pratique que le texte des décisions soit projeté sur l’écran, afin que toutes les délégations présentes dans la salle et celles connectées à distance puissent suivre le processus décisionnel. Cela était d’autant plus important si le texte proposé pour la décision était en cours de révision. Comme c’est en forgeant que l’on devient forgeron, plus les délégations se réuniraient physiquement et virtuellement, plus cette pratique deviendrait habituelle. Le groupe appelait tous les États membres à œuvrer de concert pour optimiser les réunions sous une forme hybride, dans l’intérêt de l’Organisation et des États membres. Il souhaitait que les travaux soient menés de manière inclusive et pragmatique au sein des groupes de travail et des comités prévus pour l’automne et ultérieurement. Le groupe B était d’avis que l’Assemblée générale extraordinaire qui serait convoquée par le Directeur général au cours du premier semestre de 2021 serait l’occasion de traiter avec souplesse les questions de fond que les délégations n’avaient pas pu aborder pendant la semaine en raison du report des sessions des groupes de travail et des comités en 2020, et de donner une orientation à l’Organisation. Enfin, le groupe remerciait tout particulièrement les personnes qui participaient à leur dernière réunion à l’OMPI, dans leurs fonctions actuelles, en particulier le Directeur général.
2. La délégation de la Lettonie, parlant au nom du groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes, a remercié le président et ses vice‑présidents pour tous leurs efforts au cours des assemblées. Le groupe se félicitait que ces assemblées aient pu avoir lieu malgré les circonstances extraordinaires imposées par la pandémie mondiale actuelle. Il remerciait une nouvelle fois le Secrétariat pour la préparation des documents et des réunions, ainsi que les interprètes pour leurs efforts et la qualité de leur travail. Il remerciait aussi toutes les délégations participant aux assemblées, sur place ou virtuellement, pour leurs contributions constructives aux délibérations.
3. La délégation de la Chine a souligné que, grâce aux efforts conjoints de toutes les parties et, pour la première fois dans l’histoire de l’Organisation, l’Assemblée générale avait pu être convoquée sous une forme hybride, physique et virtuelle, qui avait permis de traiter tous les points de l’ordre du jour et de parvenir aux résultats escomptés. La délégation a remercié le Directeur général et le Secrétariat pour le travail considérable qu’ils avaient accompli pour garantir le bon déroulement des réunions. Elle a également remercié les présidents et vice‑présidents des assemblées, pour leur excellent travail. Cette session de l’Assemblée générale de l’OMPI et la trente et unième session du PBC qui s’était tenue préalablement avaient permis d’acquérir une expérience précieuse pour les prochaines réunions des comités et des groupes de travail de l’OMPI qui se tiendraient cette année sous une forme hybride similaire. La délégation a salué les efforts conjoints déployés par le président de l’Assemblée générale de l’OMPI, le Secrétariat et les présidents qui avaient dirigé à distance les réunions correspondantes des assemblées. Cette manière de procéder méritait d’être examinée et améliorée. Elle s’est dite convaincue qu’en unissant leurs efforts, les délégations surmonteraient les effets négatifs de la pandémie et feraient progresser les consultations sur les différents points de l’ordre du jour et les travaux d’établissement de normes pertinents. La délégation a indiqué que l’ONU avait convoqué un sommet pour célébrer le soixante‑quinzième anniversaire de sa création le 21 septembre. Le président de la Chine, M. Xi Jinping, avait déclaré dans son discours prononcé lors du sommet : “Notre monde traverse actuellement des changements sans précédent depuis un siècle. La soudaine pandémie de COVID‑19 est une épreuve majeure pour le monde entier. L’humanité est entrée dans une nouvelle ère d’interconnexion avec les pays qui partagent des intérêts communs et dont l’avenir est étroitement lié. Les menaces et les défis mondiaux exigent une réponse mondiale forte”. La délégation estimait que pour faire face aux menaces et aux défis liés à la pandémie de COVID‑19, l’OMPI, en tant qu’institution spécialisée des Nations Unies chargée des questions de propriété intellectuelle, continuerait de jouer un rôle important dans la promotion de la coopération internationale dans le domaine de la propriété intellectuelle. L’OMPI mettrait à profit ses compétences dans le domaine de la propriété intellectuelle pour coordonner les efforts des États membres afin de lutter contre la pandémie de manière solidaire. La délégation a salué l’esprit de coopération et la souplesse démontrés à cette occasion. Elle espérait que toutes les parties maintiendraient la dynamique actuelle dans le cadre des consultations sur les points à l’ordre du jour afin de renforcer le rôle de l’OMPI dans l’examen des points relatifs aux risques liés aux menaces et aux défis mondiaux. La délégation a remercié à nouveau le Directeur général sortant, M. Francis Gurry, et le sous‑directeur général, M. Ambi Sundaram, pour leur contribution exceptionnelle au développement de l’OMPI, et leur a adressé ses meilleurs vœux pour l’avenir. La délégation a remercié les traducteurs et les interprètes pour la qualité des traductions et de l’interprétation des assemblées, qui avait favorisé le bon déroulement des réunions. En conclusion, la délégation a souhaité ses meilleurs vœux de santé et de sécurité aux collègues en poste à Genève et dans les différents pays.
4. La délégation du Zimbabwe, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié le président et les vice‑présidents, le Directeur général, M. Francis Gurry, ainsi que le Secrétariat, pour la tenue des assemblées les plus harmonieuses, productives et efficaces de l’histoire de l’OMPI. Le groupe faisait observer qu’il s’agissait des premières assemblées organisées sous une forme hybride et félicitait l’Organisation et les États membres de s’être réunis dans le but commun de faire progresser les travaux de l’Organisation. En dépit des défis importants que représentait la pandémie de COVID‑19 pour le fonctionnement de l’Organisation et la capacité des États membres de mener des négociations de fond, le groupe était convaincu que la souplesse et la bonne foi démontrées au cours de ces assemblées constituaient un véritable exemple de diplomatie multilatérale. Il estimait en outre que cette souplesse, si elle était exploitée dans le cadre d’autres discussions au sein de l’Organisation, pourrait bien être la solution aux nombreux problèmes de longue date rencontrés dans le domaine de l’établissement de normes. Le groupe félicitait les assemblées d’avoir accepté de convoquer une session extraordinaire de l’Assemblée générale au cours du premier semestre de 2021 pour débattre des questions de fond. Cette session était nécessaire compte tenu de l’interruption des travaux dans le domaine de l’établissement de normes. Toutefois, le groupe estimait qu’en raison de l’incertitude actuelle, celle‑ci devrait être précédée de consultations avec les États membres sur le contenu de l’ordre du jour de la session extraordinaire, afin de garantir que les délibérations soient inclusives, transparentes et efficaces. En ce qui concerne l’audit et la supervision, le groupe félicitait le Secrétariat pour le rapport d’audit sans réserve pour 2019. Il saluait aussi le fait que les informations soient diffusées de manière ouverte et transparente et appréciait la volonté du Secrétariat d’adhérer aux pratiques recommandées en matière de gestion financière. Le groupe avait pris note des recommandations formulées dans le rapport du vérificateur externe des comptes, notamment des recommandations relatives aux bureaux extérieurs, qui constituaient un point de référence important pour l’évaluation des bureaux extérieurs. Toutefois, il rappelait aux États membres qu’ils devaient tenir compte de la dimension du développement dans l’évaluation des bureaux extérieurs. En outre, les modifications apportées aux systèmes de La Haye et de Madrid, tendant à ce qu’une adresse électronique soit obligatoirement mentionnée, étaient bienvenues et bénéfiques. De même pour les orientations proposées quant à l’application des dispositions de la Convention de Paris relatives au droit de priorité dans les situations d’urgence. Le groupe avait assisté à la session inaugurale de l’Assemblée du Traité de Beijing et à la mise à jour concernant le nombre actuel d’États membres ayant adhéré au traité. Le groupe exhortait les membres qui ne l’avaient pas encore fait à adhérer au traité et félicitait le Secrétariat pour les actions de sensibilisation menées et l’aide apportée en matière de mise en conformité de sa législation. Il encourageait aussi vivement les États membres à adhérer au Traité de Marrakech. Le groupe saluait les efforts déployés par le Secrétariat visant à instaurer la parité entre les sexes et à élargir la représentation géographique au sein du personnel de l’OMPI. Il invitait le Secrétariat à multiplier les efforts pour que la composition du personnel de l’OMPI soit plus inclusive et multiculturelle. Conscient des difficultés liées à la pandémie de COVID‑19, le groupe avait pris note que, lors de la sélection de la nouvelle Équipe de haute direction, les États membres avaient accepté un renouvellement exceptionnel et temporaire du mandat de l’Équipe de haute direction actuelle pour une période de trois mois afin de permettre une transition en douceur. Le groupe espérait que cette mesure offrirait au Directeur général désigné la possibilité de nommer des personnes sur la base de l’expérience et du mérite, compte tenu des principes de représentation géographique et de parité entre les sexes. En conclusion, le groupe faisait observer que ces assemblées marquaient la fin d’une époque pour l’Organisation, celle durant laquelle l’OMPI avait été dirigée par M. Francis Gurry. Il lui souhaitait beaucoup de succès dans ses entreprises futures, ajoutant que l’on se souviendrait longtemps de lui comme un véritable défenseur de la propriété intellectuelle. Enfin, le groupe tenait à souligner que ces assemblées marquaient également le début d’une nouvelle ère sous la direction du Directeur général désigné, M. Daren Tang, ajoutant qu’il se réjouissait à la perspective de travailler avec lui à la réalisation des objectifs de l’Organisation dans un avenir axé sur le développement.
5. La délégation de Singapour, parlant au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique, a remercié toutes les personnes qui avaient contribué à l’efficacité de cette soixante et unième série de réunions, en particulier le président pour la bonne conduite des débats et sa détermination à diriger les assemblées dans le but d’obtenir des résultats significatifs, notamment la reconnaissance de l’excellent travail accompli dans le cadre du Traité de Marrakech et du Traité de Beijing. Ces deux traités étaient un rappel de la contribution que les délégations pouvaient apporter à la société si tout le monde travaillait ensemble. Le groupe remerciait le Secrétariat, l’équipe des conférences, les personnes chargées de l’appui informatique, ainsi que les interprètes, pour leur excellent travail dans le cadre de ces assemblées. Il tenait également à remercier à nouveau chaleureusement le sous‑directeur général, M. Ambi Sundaram. Enfin, le groupe s’associait à toutes les délégations pour remercier sincèrement le Directeur général, M. Francis Gurry, pour son dévouement à l’égard de l’OMPI et pour les nombreuses avancées qu’il avait permises. Le rapport du Directeur général aux assemblées de l’OMPI de 2020, intitulé à juste titre Rétrospective 2008‑2020, témoignait du rôle important qu’il avait joué au sein de l’Organisation. Le groupe lui souhaitait ses meilleurs vœux de réussite dans ses futures activités. En conclusion, le groupe se réjouissait de poursuivre la collaboration avec tous les États membres dans leurs efforts collectifs pour faire aller l’Organisation de l’avant.
6. La délégation du Panama, parlant au nom du GRULAC, a remercié le président pour la façon dont il avait mené les débats et les efforts déployés dans la conduite des travaux de ces assemblées, ainsi que le Secrétariat pour ses travaux préparatoires et les efforts déployés au cours de cette série de réunions. Malgré les nouveaux outils technologiques utilisés pour faciliter la participation des délégations à la réunion, les États membres avaient fait état de difficultés majeures ayant empêché certaines délégations de reprendre complètement les travaux. Le GRULAC attachait beaucoup d’importance aux travaux de l’OMPI dans tous les domaines et rappelait la nécessité pour l’Organisation de poursuivre ses efforts pour encourager l’utilisation de la propriété intellectuelle comme outil d’innovation et de développement. Il convenait en outre de renforcer l’approche transversale du Plan d’action pour le développement et ses 45 recommandations dans toutes les initiatives et tous les comités de l’Organisation. Il était essentiel que ce programme soit actif et dynamique et axé tout particulièrement sur la coopération et le renforcement des capacités. Le GRULAC se félicitait qu’un accord ait été conclu en ce qui concerne la convocation éventuelle d’une Assemblée générale extraordinaire en 2021, que les conditions sanitaires permettent ou non la tenue physique des réunions, et les diverses dispositions à convenir par les États membres. Le GRULAC se félicitait aussi de la prolongation du mandat de l’Équipe de haute direction pour une durée de trois mois jusqu’à la fin de 2020, car cela aiderait le Directeur général désigné durant la période de transition allant jusqu’à l’entrée en fonction de la nouvelle Équipe de haute direction, tout en notant que cela donnerait au Directeur général désigné suffisamment de temps pour soumettre au Comité de coordination de l’OMPI une liste de candidats appropriés. En ce qui concerne le rapport sur les ressources humaines, le GRULAC se félicitait des progrès concrets réalisés, mais tenait à rappeler la dette de l’Organisation envers sa région en ce qui concerne le manque de répartition géographique au sein du personnel de l’Organisation. Le GRULAC demandait donc que la politique de recrutement de l’OMPI soit réexaminée afin de remédier efficacement à ce problème à l’avenir. Le GRULAC tenait à remercier les interprètes et le Service des conférences pour leur soutien précieux. Le GRULAC demandait que l’Organisation fournisse à ses membres des solutions qui leur permettent de bénéficier de services d’interprétation non seulement dans le cadre des comités et de ces assemblées, mais aussi lors des réunions de coordination avec les différents groupes régionaux. En conclusion, le GRULAC remerciait le Directeur général, M. Francis Gurry, pour sa direction éclairée et ses efforts à la tête de l’Organisation, ainsi que pour les avancées et les résultats obtenus dans le cadre du programme d’établissement de normes pendant son mandat. Il remerciait également l’actuelle Équipe de haute direction pour ses efforts et lui souhaitait beaucoup de succès dans ses nouvelles entreprises.
7. La délégation de la Fédération de Russie, parlant au nom du groupe des pays d’Asie centrale, du Caucase et d’Europe orientale, a remercié les organisateurs de cette série de réunions des assemblées. En très peu de temps, les délégations avaient pu examiner les questions à l’ordre du jour et parvenir à une meilleure compréhension mutuelle de leurs positions. En résolvant certaines des questions les plus sensibles, les délégations avaient observé que la diplomatie dont avait fait preuve le président avait joué un rôle clé, et le groupe estimait que celle‑ci avait été essentielle pour parvenir à des décisions équilibrées. Le groupe remerciait les coordonnateurs régionaux qui avaient accompli un travail considérable, ainsi que le Directeur général et son équipe pour leur engagement. Un certain nombre de questions clés avaient été examinées, telles que l’adoption du document complémentaire de l’Union de Paris, les exigences fondamentales relatives aux systèmes de Madrid et de La Haye, la session extraordinaire de l’Assemblée générale de l’OMPI qui se tiendrait au cours du premier semestre de l’année prochaine, ainsi que la session extraordinaire du Comité de coordination de l’OMPI prévue pour cette année. Du fait de l’entrée en vigueur du Traité de Beijing, il avait été nécessaire de modifier les méthodes de travail, ce qui avait été fait avec beaucoup de succès. Un climat de coopération avait prévalu et les délégations avaient pu travailler sur les documents dans un esprit très constructif. Le groupe remerciait tous les États membres pour le dialogue constructif qui avait prévalu tout au long des discussions. Les réunions s’étaient déroulées dans des conditions inhabituelles, ce qui signifiait une charge de travail supplémentaire pour le Secrétariat, qui avait dû s’adapter rapidement et avec beaucoup de professionnalisme aux nouvelles conditions. Il ne faisait aucun doute que ces réunions sous une forme hybride ne sauraient remplacer les réunions physiques traditionnelles, notamment en ce qui concerne les consultations sur les points sensibles de l’ordre du jour. Cependant, le groupe était très reconnaissant aux personnes grâce auxquelles les délégations avaient pu parvenir à ces résultats cette semaine. Le groupe remerciait également les traducteurs et les interprètes. En unissant leurs efforts, les États membres étaient parvenus à obtenir des résultats significatifs malgré les difficultés rencontrées dans cette période difficile. Le groupe remerciait le Directeur général pour tout ce qu’il avait fait, non seulement cette semaine, mais aussi au cours des dernières années. Ce dernier avait véritablement réussi à placer l’OMPI au cœur de l’innovation, à mettre en place de nouvelles technologies et à faire de l’OMPI un véritable foyer pour les délégations genevoises. Le groupe tenait aussi à féliciter une nouvelle fois M. Tang pour son élection et lui souhaitait beaucoup de succès dans sa transition vers cette nouvelle période, tout en se réjouissant de travailler avec lui à l’avenir. Le groupe l’assurait de sa participation aux efforts collectifs visant à promouvoir le travail de l’Organisation.
8. La délégation de l’Allemagne, parlant au nom de l’Union européenne et de ses États membres, a remercié le président pour ses efforts et ses conseils tout au long de la semaine, qui avaient permis de mener à bien ces assemblées, les premières sous une forme hybride. La délégation a également remercié le Secrétariat, dont le travail acharné et les excellentes performances au cours de la semaine avaient été indispensables à la réussite et à l’efficacité de ces assemblées. La délégation a fait observer que le bon déroulement de ces assemblées démontrait clairement la capacité de l’OMPI à s’adapter à ces circonstances particulières, ainsi que sa capacité à agir et à montrer la bonne voie pour les travaux futurs de l’Organisation. La délégation a réitéré son engagement continu envers les travaux de l’OMPI, l’Organisation pouvant compter sur le soutien actif de l’Union européenne et de ses États membres.
9. La délégation de la Jamaïque a remercié le président pour le bon déroulement de la réunion. La déléguée a déclaré qu’il était cinq heures du matin en Jamaïque et qu’elle suivait les réunions depuis trois heures du matin, ce qui rendait la tâche assez difficile pour sa délégation. Toutefois, la délégation a remercié le président d’avoir guidé les États membres tout au long de la réunion sous cette forme hybride. Elle a remercié tout particulièrement les interprètes, qui avaient fait un travail fantastique. La délégation a fait sienne la déclaration prononcée par la délégation du Panama au nom du GRULAC. Elle a reconnu les difficultés rencontrées par les délégations situées de l’autre côté de la planète, qui devaient se réveiller à l’aube pour pouvoir participer aux discussions. La délégation a fait état des excellentes relations qu’elle avait entretenues avec M. Ambi Sundaram et a remercié également le Directeur général, M. Francis Gurry, pour son soutien sans faille, non seulement à la Jamaïque, mais aussi à la région des Caraïbes. La délégation a reconnu que M. Gurry était un ami de la région et l’a remercié chaleureusement, tout en lui souhaitant tout le succès possible dans ses nouvelles activités. La délégation se réjouissait de travailler avec le Directeur général désigné, M. Daren Tang. Alors que les délégations s’efforçaient de trouver des solutions efficaces pour pouvoir travailler et mener des discussions et des négociations, la délégation a indiqué qu’il était difficile pour elle d’aller de l’avant, car bien qu’elle veuille participer à l’effort commun, la pandémie constituait pour elle un défi à relever dans le cadre des travaux de fond de l’Organisation. La délégation avait participé à la session du PBC et cela avait été pour elle un défi d’y contribuer de manière substantielle. L’OMPI était le centre de toute innovation, c’est pourquoi la délégation attendait avec intérêt que celle‑ci développe une méthode de travail innovante pour qu’elle puisse poursuivre sa collaboration avec l’Organisation et continuer à contribuer au développement des petits États insulaires en particulier.
10. Le président a remercié la délégation de la Jamaïque d’avoir suivi les travaux de ces assemblées dans les premières heures de la matinée, ainsi que pour sa déclaration. Il a déclaré que la déclaration de la délégation ainsi que les autres déclarations témoignaient du professionnalisme avec lequel ces assemblées avaient été organisées, en particulier par le Secrétariat, et de l’importance de l’Organisation.
11. La délégation de l’Iran (République islamique d’) a remercié le président pour ses conseils et sa direction durant la semaine. Elle a salué l’engagement constructif de tous les groupes régionaux et des différents États membres, qui avait contribué au succès de ces assemblées. Ces assemblées étaient les dernières au cours desquelles les délégations avaient le privilège de travailler avec M. Gurry en tant que Directeur général de l’OMPI. La délégation, parlant au nom de Son Excellence Monsieur l’Ambassadeur Esmaeil Baghaei Hamaneh et de toutes les autorités chargées des questions de propriété intellectuelle à Téhéran, a exprimé sa sincère gratitude et ses remerciements à M. Gurry pour son engagement et son dévouement tout au long de son mandat. Elle l’a félicité pour toutes ses réalisations et lui a souhaité le meilleur des succès dans ses entreprises futures, puis a invité les délégations à se lever et à faire une ovation à M. Gurry. [*Les délégations se sont levées et ont applaudi M. Gurry.*] La délégation a souhaité la bienvenue au nouveau Directeur général et a indiqué qu’elle se réjouissait à la perspective de travailler avec lui dans le cadre d’un effort collectif pour concrétiser le mandat de l’OMPI au niveau mondial. La délégation a affirmé que la République islamique d’Iran serait toujours un partenaire solide dans la poursuite constante du dialogue et du multilatéralisme.
12. La délégation de la République populaire démocratique de Corée a salué la façon dont le président avait dirigé la réunion. Elle a déclaré qu’avec le développement de la société et de l’économie, le rôle de l’OMPI devenait de plus en plus important, et a fait observer que l’Organisation avait contribué au développement de l’économie mondiale conformément à son mandat. La délégation a ajouté que le succès de cette organisation était dû au dévouement, à l’engagement et à la direction éclairée de M. Francis Gurry, Directeur général sortant. La délégation s’est jointe à tous les États membres pour remercier M. Gurry pour le dévouement sans faille dont il avait fait preuve tout au long de sa carrière à l’OMPI. Elle a félicité le Directeur général désigné, M. Daren Tang, et a souhaité à M. Gurry ses meilleurs vœux de réussite.
13. La délégation du Nigéria a remercié la délégation de la République islamique d’Iran d’avoir permis aux délégations de faire une ovation à M. Francis Gurry. Bien que participant à distance, la délégation s’était jointe à cette ovation bien méritée. La délégation a félicité le président pour la façon exemplaire dont il avait dirigé les travaux des assemblées vers une issue positive. Elle s’est félicitée des dispositions prises par le Secrétariat pour assurer le bon déroulement des assemblées. La délégation a rendu hommage tout particulièrement au Directeur général, M. Francis Gurry, pour ses 12 années d’excellence à la tête de l’OMPI. Elle a souhaité à M. Daren Tang, Directeur général désigné, un mandat couronné de succès. À cet égard, M. Tang pouvait compter sur le plein soutien du Nigéria. La délégation a également remercié M. Ambi Sundaram, sous‑directeur général, pour ses 12 années de loyaux services à l’OMPI et lui a souhaité le meilleur dans ses activités futures. Elle s’est associée à la déclaration faite par le Zimbabwe, au nom du groupe des pays africains. La délégation a fait observer que les assemblées de cette année se tenaient à un moment des plus difficiles de l’histoire de l’humanité, ce qui amenait les délégations à réfléchir au défi que représentait la recherche de cohérence, de consensus et d’efficacité dans le cadre des travaux importants de l’OMPI. Néanmoins, les délégations avaient toutes travaillé ensemble pour assurer la continuité des opérations de l’Organisation pendant ces temps exceptionnels, tout en atteignant les objectifs fixés par les assemblées. La délégation a fait observer que les mesures prises pour atténuer l’impact de la pandémie de COVID‑19 sur les travaux de l’Organisation et protéger la santé publique avaient été exemplaires, en particulier la manière dont l’OMPI avait continué d’innover et de fournir des services essentiels pour faciliter la mission des délégations, à savoir relever les défis auxquels sont confrontées les personnes se trouvant dans les contextes les plus vulnérables. La délégation a salué toutes les personnes présentes aux assemblées et celles qui s’y étaient jointes à distance. Elle a remercié tout particulièrement les interprètes, le service des accréditations et les personnes qui avaient travaillé avec diligence en coulisse pour assurer le succès des assemblées. Grâce à l’engagement continu de tous les membres et au soutien constant du Secrétariat de l’OMPI, qui avait une fois de plus réussi à traduire la vision commune d’une OMPI renforcée, la délégation continuerait à participer activement aux travaux de l’OMPI. La délégation a réaffirmé son engagement à travailler avec tous les États membres pour renforcer la position de l’Organisation au profit de toutes les parties prenantes.
14. La délégation de la République de Corée a remercié une fois encore le président et les États membres pour leur direction dynamique et leur esprit constructif. En outre, la délégation a remercié le Secrétariat, en particulier l’équipe de la Section des conférences et les interprètes, pour l’excellent travail accompli dans le cadre des assemblées. La délégation a aussi chaleureusement remercié M. Francis Gurry pour ses précieuses contributions durant son mandat. Sous sa direction, l’OMPI avait travaillé de manière efficace et efficiente et obtenu des résultats remarquables. La délégation lui a souhaité tout le succès possible dans ses futures activités. Elle a ajouté qu’elle se réjouissait de poursuivre le travail et les discussions dans le même esprit constructif et a souhaité aux délégations une bonne santé.
15. La délégation du Canada a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Royaume‑Uni au nom du groupe B. Elle a indiqué qu’après 35 ans de service à l’Organisation, le Directeur général n’avait plus qu’une semaine avant la fin de son mandat et qu’elle avait encore de la peine à y croire. La délégation a félicité le Directeur général pour le travail qu’il avait accompli et qui avait fait de l’OMPI ce qu’elle était aujourd’hui, ainsi que pour le soutien qu’il avait apporté au Canada dans le cadre du développement de son système de propriété intellectuelle et du renforcement de son rôle dans le monde de la propriété intellectuelle. Elle a également remercié M. Sundaram pour son engagement et sa disponibilité. La délégation a félicité M. Tang pour sa nomination et a indiqué se réjouir à l’idée de travailler avec lui pour continuer à promouvoir l’Organisation et la faire progresser plus avant encore. En outre, la délégation a félicité toutes les personnes du Secteur administration et gestion et de la Division des questions et de la documentation relatives aux assemblées pour leur excellent travail dans l’adaptation des assemblées à cette forme hybride. La délégation attendait avec impatience que les travaux relatifs à l’établissement de normes reprennent de manière pragmatique, sensée et progressive et estimait que les délégations devaient trouver un juste milieu entre le fait de ne pas se réunir du tout et la tenue de réunions de négociation, et déterminer les moyens pratiques d’y parvenir. La délégation était consciente que ce travail n’était pas facile pour tout le monde. Bien que la délégation ait ses propres défis à relever, elle estimait qu’il importait de trouver une solution intermédiaire pratique et mutuellement acceptable. En ce qui concerne certains aspects des systèmes d’enregistrement et de l’infrastructure mondiale de la propriété intellectuelle, la délégation a déclaré que les utilisateurs dépendaient des décisions des États membres et de leur bonne gestion du développement continu des systèmes. Elle a rappelé que les comités de l’OMPI offraient une occasion unique aux parties prenantes, et en particulier aux peuples autochtones et aux communautés locales dans le cas de l’IGC, de faire entendre leur voix. La délégation a félicité l’OMPI pour la résilience dont elle avait fait preuve cette année en ce qui concerne les systèmes d’enregistrement. Elle a fait remarquer que l’OMPI était le carrefour du multilatéralisme dans le domaine des technologies de l’information, mais aussi l’office mondial de la propriété intellectuelle, et que le développement continu et la prévisibilité des systèmes d’enregistrement étaient absolument essentiels d’un point de vue administratif.
16. La délégation de la République dominicaine a chaleureusement félicité le Directeur général désigné, M. Daren Tang. La déléguée a déclaré qu’elle avait récemment pris la direction de l’Office national du droit d’auteur (ONDA), avec la ferme volonté de continuer à contribuer aux efforts communs des membres de l’Organisation, à promouvoir des politiques tangibles et efficaces en matière de droit d’auteur et de droits connexes, et en particulier de joindre ses efforts à ceux des autres offices de sa région pour atteindre les objectifs communs. La délégation a déclaré que la pandémie de COVID‑19 avait eu un impact considérable sur la vie quotidienne et avait ébranlé l’économie mondiale. Elle a rappelé que les artistes, les auteurs et les créateurs traversaient une période difficile et avaient dû annuler des concerts; l’économie culturelle avait été frappée par l’annulation de plusieurs événements et avait subi des pertes de plusieurs millions. La délégation a déclaré que les industries de la création et de la culture continueraient d’être des moteurs de la croissance économique dans tous les pays et que c’était la raison pour laquelle de nombreux gouvernements avaient pris des mesures pour protéger l’esprit d’entreprise, afin d’essayer de limiter l’impact de la pandémie de COVID‑19 sur l’emploi et sur les ressources économiques des entreprises, et pris des initiatives pour élaborer de nouvelles politiques publiques. La délégation s’est dite déterminée à redoubler d’efforts pour améliorer la coopération internationale régionale et pour promouvoir et protéger les droits de propriété intellectuelle et les droits connexes. La priorité de la République dominicaine était de veiller à ce que le droit d’auteur soit respecté et à ce que les œuvres protégées génèrent des revenus et contribuent au PIB, tout en devenant une industrie fructueuse. La délégation estimait que son gouvernement devait accorder une attention particulière au Traité de Beijing. La délégation était en train de garantir la mise en œuvre de ce traité. Elle a déclaré que l’Office national du droit d’auteur devait veiller à ce que les droits audiovisuels soient protégés à l’échelle internationale pour pouvoir appliquer le traité avec succès. Elle saluait donc les mesures prises en ce sens. La délégation se posait la question de savoir s’il serait nécessaire d’examiner comment intégrer des mesures concrètes spécifiques qui garantissent le respect du droit d’auteur. En ce qui concerne les droits relatifs aux interprétations et exécutions audiovisuelles dans le domaine du développement numérique, la délégation croyait en la promotion des économies de la création et de l’audiovisuel, car celles‑ci contribuaient de manière importante au bien‑être de la société. La délégation a remercié l’OMPI pour son soutien constant et sa collaboration avec l’Office national du droit d’auteur à mesure qu’il développait ses activités. La délégation a affirmé qu’elle était prête à poursuivre la mise en œuvre des initiatives en matière de droit d’auteur et de droits connexes en République dominicaine.
17. La délégation du Zimbabwe, parlant au nom de son pays, a souscrit à la déclaration faite par le groupe des pays africains. Elle a remercié le président et les vice‑présidents, le Secrétariat, les traducteurs et toutes les divisions des conférences et de l’appui administratif d’avoir contribué au succès de ces assemblées. La délégation a félicité les États membres d’avoir résolu plusieurs points sans lesquels l’Organisation ne serait pas en mesure de mener à bien ses travaux essentiels. Elle a remercié l’OMPI pour l’assistance technique axée sur le développement qu’elle a reçue pendant le mandat de M. Francis Gurry, sous les auspices du Bureau pour l’Afrique et d’autres divisions. La délégation a invité M. Gurry à se rendre au Zimbabwe à tout moment, s’il souhaitait passer sa retraite près des magnifiques chutes Victoria. La délégation a également remercié M. Ambi Sundaram pour ses 12 années de service au sein de l’Organisation et lui a souhaité bonne chance dans ses futures activités. Elle a également souhaité la bienvenue au Directeur général désigné, M. Daren Tang, ajoutant qu’elle se réjouissait de travailler à ses côtés, ainsi qu’avec d’autres États membres, pour assurer le succès de l’Organisation.
18. La délégation du Chili a rendu hommage au président et a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Panama au nom du GRULAC. Elle a remercié le Secrétariat d’avoir rendu cette réunion possible, malgré le contexte de la pandémie, et en particulier l’équipe d’interprètes pour son excellent travail. La délégation a aussi remercié le Directeur général sortant, M. Francis Gurry, pour tout le soutien qu’il avait apporté à son pays ainsi que pour son engagement en faveur du multilatéralisme. Le succès de son mode de gestion avait été constaté dans tous les domaines d’activité de l’Organisation.
19. Le Chef de Cabinet, M. Naresh Prasad, parlant au nom du personnel de l’OMPI, a exprimé la profonde reconnaissance de l’Organisation à l’égard du Directeur général, M. Francis Gurry, qui avait été à la tête de l’OMPI au cours des 12 dernières années. Le Chef de Cabinet a déclaré que M. Gurry avait fait de l’Organisation une organisation moderne, efficace, réactive et, par‑dessus tout, inclusive. Le Chef de Cabinet a déclaré que M. Gurry, par ses efforts constants et son engagement sans faille, avait réussi à ouvrir l’Organisation à tous ses États membres et à ses multiples parties prenantes. En outre, M. Gurry avait supervisé la mise en œuvre d’une multitude de programmes et de projets intéressant toutes les parties prenantes de l’OMPI. Le Chef de Cabinet estimait que cela constituerait l’héritage durable de M. Gurry et que l’Organisation l’en remerciait. À titre personnel, il a remercié le Directeur général pour la confiance qu’il lui avait témoignée et pour lui avoir donné l’occasion d’exercer les fonctions de secrétaire des assemblées et des autres organes directeurs de l’OMPI. Le Chef de Cabinet a déclaré qu’au cours des 12 dernières années, en cette qualité, il avait eu la chance rare de servir en tant que secrétaire des assemblées pour plus de 250 organes directeurs. Cela avait été, pour le moins, une expérience à la fois enrichissante et une grande leçon d’humilité, et n’aurait pas été possible sans le soutien et les conseils constants qu’il avait reçus de M. Gurry. Le Chef de Cabinet a remercié à nouveau M. Gurry. Le Chef de Cabinet, au nom de ses collègues de l’OMPI, a saisi l’occasion pour souhaiter à M. Gurry tout le succès possible dans ses projets futurs. Le Chef de Cabinet s’est dit convaincu que M. Gurry, sans les inconvénients du poste de Directeur général, continuerait à contribuer à un monde libre plein de possibilités, en attendant de pouvoir mettre à profit ses compétences et son expérience. En conclusion, le Chef de Cabinet a déclaré qu’il manquerait à son devoir s’il ne remerciait pas tous ses collègues, trop nombreux pour être cités individuellement, d’avoir contribué au succès de ces assemblées, malgré les circonstances très difficiles.
20. La délégation de l’Indonésie a souscrit à la déclaration faite par la délégation de Singapour au nom du groupe des pays d’Asie et du Pacifique. Elle a remercié le président et les vice‑présidents pour leur excellente conduite des assemblées dans ces circonstances particulières. Le groupe des pays d’Asie et du Pacifique remerciait les États membres, le Secrétariat, les interprètes et toutes les personnes concernées pour leur contribution à la bonne organisation de la réunion, qui avait permis aux délégations de prendre des décisions constructives sur tous les points de l’ordre du jour. La délégation a félicité le Directeur général, M. Francis Gurry, pour sa direction remarquable de l’Organisation, et l’a une fois de plus remercié pour ses services et ses contributions à l’OMPI au cours des 35 dernières années, dont 12 en qualité de Directeur général. La délégation ne souhaitait pas répéter ce que le Chef de Cabinet avait déjà dit avec émotion sur les réalisations et le legs de M. Gurry. Elle a souhaité à M. Gurry tout le succès possible dans ses activités futures. La délégation a félicité une nouvelle fois M. Daren Tang pour sa nomination au poste de Directeur général de l’OMPI. Elle a affirmé sa volonté de continuer à soutenir la mission de l’Organisation en faveur d’un système international de propriété intellectuelle équilibré sous la conduite éclairée de M. Daren Tang. La délégation était consciente des défis posés par la pandémie et espérait que les travaux relatifs à l’établissement de normes reprendraient rapidement. Elle s’est dite convaincue que les délégations en ressortiraient plus fortes et plus unies, et qu’elles pourraient de nouveau organiser des réunions physiques.
21. Le Directeur général a remercié les délégations pour leurs paroles généreuses et leur indulgence au cours des 12 dernières années, ainsi que pour leur capacité à pardonner. Le Directeur général a rappelé que son parcours avait été très enrichissant. Cela avait été un privilège de pouvoir servir dans une organisation internationale en quelque qualité que ce soit et, bien entendu, servir en tant que Directeur général avait été un immense privilège, car cela lui avait permis de s’ouvrir à la diversité du monde. Compte tenu de la pandémie de COVID‑19 et des difficultés que celle‑ci posait, les délégations avaient un destin commun et l’un des rôles d’une organisation internationale était d’unir les délégations autour de ce destin commun et de réfléchir à la manière de l’affronter ensemble de la meilleure façon possible. Le Directeur général remerciait donc sincèrement les délégations de lui avoir donné cette possibilité et ce privilège. En ce qui concerne la réunion, le Directeur général a remercié toutes les délégations pour leur patience, leur persévérance et leur indulgence. Il estimait que la réunion avait été un succès compte tenu des circonstances, grâce aux contributions des délégations, en particulier des coordonnateurs de groupes qui avaient porté une charge particulièrement lourde dans les circonstances de la réunion. Au cours des six derniers mois, conscients que la réunion se déroulerait dans des circonstances particulières, ces derniers avaient été extrêmement attentifs et avaient mené de nombreuses consultations auprès de l’Organisation et de tous les États membres. Le Directeur général a reconnu que c’était en grande partie grâce à la direction, aux conseils et à la compétence du président que la réunion s’était déroulée sans encombre. Le Directeur général a donc remercié une nouvelle fois le président. Le Directeur général a aussi remercié le Chef de Cabinet, en sa qualité de secrétaire des assemblées, pour son travail extraordinaire. Il a déclaré qu’il n’était pas facile d’organiser les assemblées, car l’OMPI était une organisation particulière, avec plusieurs unions et une architecture complexe. Toutefois, le Chef de Cabinet avait une fois encore tenu ses promesses de manière remarquable. Le Directeur général a remercié le Chef de Cabinet et tous ses collègues, en particulier la Division des questions et de la documentation relatives aux assemblées, ainsi que les nombreux collègues qui avaient apporté leur contribution. Le Directeur général a également remercié la Section des conférences, le conseiller juridique et les membres de son bureau, les services d’appui, les interprètes, dont la qualité du travail avait été saluée par de nombreuses délégations, le personnel de nettoyage qui avait fait un travail extraordinaire pour s’assurer que les délégations puissent se réunir dans les meilleures conditions d’hygiène, ainsi que les collègues des services de sécurité et autres collègues qui avaient apporté leur contribution. Ce bel exemple de collaboration témoignait de l’intérêt de l’action collective, et finalement du multilatéralisme, qui donnait les meilleurs résultats, car chacun pouvait apporter sa contribution. En conclusion, le Directeur général a chaleureusement remercié toutes les délégations pour le privilège et l’opportunité qu’elles lui avaient donnés. Le Directeur général a souhaité à son successeur, M. Daren Tang, ses meilleurs vœux de réussite pour un mandat qu’il considérait comme exceptionnel.
22. Le président a salué une fois de plus la capacité des États membres d’obtenir les meilleurs résultats grâce à leur détermination, leur flexibilité et leur volonté de faire avancer les travaux de l’Organisation, ce qui constituait un bel exemple de multilatéralisme. Il a félicité les délégations, car les assemblées s’étaient déroulées comme prévu, dans les meilleures conditions possibles, et avaient facilité la participation. Il a aussi remercié le Secrétariat pour l’excellente organisation et d’avoir veillé à la santé et à la sécurité de tous, ce qui restait sa priorité et celle du Secrétariat. Le président a indiqué que la réunion sous une forme hybride avait été un test pour toutes les délégations et un défi pour l’Organisation, mettant à l’épreuve sa capacité à faire avancer les travaux. En outre, le président a déclaré qu’il s’agissait d’un test pour les capacités logistiques et techniques, dans lesquelles l’Organisation avait beaucoup investi. Le président estimait que cela avait été l’occasion pour toutes les délégations d’assister à la passation du poste de Directeur général de l’Organisation et d’exprimer leur gratitude pour l’immense contribution du Directeur général sortant, M. Gurry. Le président a salué les efforts considérables déployés par le Directeur général au cours de ses deux mandats et a déclaré que l’heure était venue de lui rendre hommage. Le président a félicité le nouveau Directeur général. Il a déclaré que le taux de participation et la qualité de la participation à cette réunion témoignaient de l’importance que les États membres attachaient à l’Organisation et à tous ses thèmes, tels que la culture, l’économie et la créativité. Le président a déclaré qu’à mesure qu’il poursuivrait son mandat de président de l’Assemblée générale de l’OMPI et sa participation aux réunions, il intensifierait les consultations au cours des prochains mois pour préparer les prochaines assemblées, une assemblée extraordinaire et d’autres assemblées ordinaires en 2021, conformément à une feuille de route claire tenant compte de toutes les attentes des États membres. En conclusion, le président a adressé ses sincères remerciements à tous les États membres, aux observateurs, aux coordonnateurs régionaux et aux vice‑présidents, pour leur excellente coopération et leurs contributions. Le président a également remercié le Secrétariat, y compris tout le personnel d’appui, pour leur excellente préparation et leur conduite avant et pendant ces assemblées, ainsi que pour la publication des documents dans les délais. En outre, le président a remercié le Chef de Cabinet pour son excellent travail en tant que secrétaire des assemblées, le Conseiller juridique pour son soutien, et tout le personnel de l’OMPI pour son grand professionnalisme. Le président s’est dit honoré de travailler avec eux tous au long de cette série de réunions. Il a ajouté qu’il faillirait à son devoir s’il ne remerciait pas l’excellente équipe d’interprètes, sans laquelle la communication aurait été impossible. Le président s’est excusé auprès des interprètes d’avoir changé de langue de temps en temps. Toutefois, il estimait que le changement de langues était un bon reflet du multilinguisme que les délégations défendaient. Le président a souhaité aux délégations un bon voyage de retour. Compte tenu des circonstances exceptionnelles dans lesquelles se trouvaient également les participants à distance, il a exprimé l’espoir que ces derniers auraient la possibilité d’y participer en personne la prochaine fois, afin qu’ils puissent contribuer de manière fructueuse aux discussions sur les questions importantes. Le président a conclu en souhaitant plein succès au nouveau Directeur général et à tout le personnel de l’OMPI sous sa direction. Il a indiqué se réjouir de la prochaine réunion et a souhaité à toutes et à tous un bon week‑end. Le président, au nom de tous les États membres, a remercié une nouvelle fois le Directeur général pour le travail accompli pendant plus de trois décennies et son mandat de 12 ans, et lui a souhaité beaucoup de succès dans ses futurs projets ainsi qu’une vie longue et saine.
23. La clôture de la soixante et unième série de réunions des assemblées de l’OMPI a été prononcée par le président de l’Assemblée générale de l’OMPI le 24 septembre 2020.

[L’annexe suit]